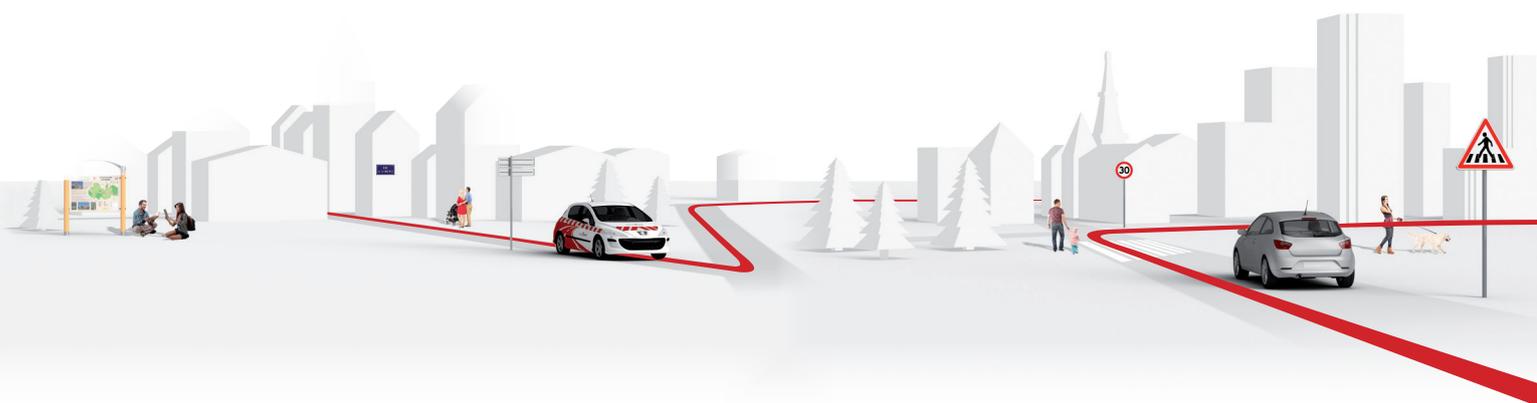


RAPPORT ANNUEL



EXERCICE 2016 / 2017

MAÎTRISE GLOBALE DE **LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2015/2016

A Comptes consolidés en normes IFRS	1
I - Bilan consolidé	1
II - Compte de résultat en normes IFRS	3
III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS	5
IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS	6
V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS	7
V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
V-1-2- Références de la société	7
V-1-3- Caractéristiques de l'activité	7
V-2 - Méthodes comptables significatives	8
V-2-1- Principes de préparation des états financiers	8
V-2-1-1- Conformité aux normes comptables	8
V-2-1-2- Comparabilité des états financiers	8
V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation	8
V-2-2- Recours à des jugements et des estimations	9
V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives	9
V-2-3-1- Présentation du bilan	9
V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères	9
V-2-3-3- Conversion des opérations en devises	10
V-2-3-4- Immobilisations corporelles	10
V-2-3-5- Coûts d'emprunt	10
V-2-3-6- Subventions publiques	10
V-2-3-7- Immeubles de placement	11
V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills	11
V-2-3-9- Immobilisations incorporelles	12
V-2-3-10- Dépréciation d'actifs	12
V-2-3-10-1- Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des goodwill	12
V-2-3-10-2- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles	12
V-2-3-11- Actifs financiers	13
V-2-3-12- Stocks	13
V-2-3-13- Clients et autres débiteurs	13
V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents	13
V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie	14
V-2-3-16- Emprunts portant intérêts	14
V-2-3-17- Provisions	14
V-2-3-18- Avantages au personnel	14
V-2-3-18-1- Les avantages à court terme	14
V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi	14
V-2-3-19- Contrats de location	15
V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires	15
V-2-3-21- Frais de recherche et développement	16
V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers	16
V-2-3-23- Impôts	16
V-2-3-24- Résultat net par action	16
V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers	16
V-3 - Notes	18
V-4 - Engagements et passifs éventuels	37
V-5 - Informations relatives aux parties liées	39
V-6 - Gestion du risque financier	40
V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation	42
V-8 - Informations environnementales	43
V-9 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	43
V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	44
B Comptes sociaux	49
I - Bilan au 30 septembre 2017	49
II - Compte de résultat	50
III - Tableau des flux de trésorerie	51
IV - Principes et méthodes comptables	52
IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	52
IV-2 - Immobilisations financières	53
IV-3 - Stocks et en-cours	53
IV-4 - Créances et dettes	53
IV-5 - Valeurs mobilières de placement	53
IV-6 - Provisions pour risques et charges	53
IV-7 - Impôts	53
IV-8 - Engagements de retraite	54
V - Notes	55
V-1 - Actif immobilisé	55
V-2 - Stocks et En-cours	57
V-3 - Créances d'Exploitation	58
V-4 - Capitaux Propres	58
V-5 - Provisions	58
V-6 - Dettes Financières	60
V-7 - Dettes d'Exploitation	60
V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance	60
V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	62
V-10 - Chiffre d'affaires	62
V-11 - CICE	63
V-12 - Résultat Financier	63
V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges	63
Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt	64
V-14 - Tableau des filiales et participations	65

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2016/2017

V-15 - Résultats des cinq derniers exercices	66
V-16 - Rémunérations et effectifs	66
V-17 - Engagements hors bilan et passifs éventuels.....	67
V-18 - Crédit-Bail	67
V-19 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	68
V-20 - Capital social	68
V-21 - Obligations contractuelles	68
V-22 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	68

C Rapport de gestion 69

I - Données relatives aux comptes consolidés..... 69

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé.....	69
I-2 - Contribution au résultat net consolidé	69
I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement.....	70

II - Données relatives à la société mère..... 70

II-1 - Evolution du chiffre d'affaires.....	70
II-2 - Méthodes comptables.....	70
II-3 - CICE	70
II-4 - Résultat financier	70
II-5 - Informations sur les délais de paiement.....	71
II-6 - Dividende.....	71
II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.....	71
II-8 - Actionariat.....	71
II-9 - Mouvements sur actions propres.....	72
II-10 - Perspectives.....	72
II-11 - Evolution des participations	72

Le 27 mars 2017, cession de la totalité de la participation détenue dans la société Burrial. Spécialisée dans le mobilier de communication extérieur, la société Burrial était détenue à 50 % par la SAS Société Spécialisées Girod, filiale à 100 % de Signaux Girod SA. 72

En avril 2017, la société Signaux Girod Auvergne a été absorbée par la société Signaux Girod Services, filiale détenue à 100% par le SA Signaux Girod. 72

II-12 - Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice 73

II-13 - Recherche et développement 73

III - Informations sociales, sociétales et environnementales 74

III-1 - Informations sociales..... 74

III-1-1- Conventions de l'OIT et respect des droits de l'homme	74
III-1-2- Ventilation des effectifs	74
III-1-3- Mouvements du personnel.....	75
III-1-4- Organisation du temps de travail	76
III-1-5- Absentéisme et motifs	77
III-1-6- Rémunérations et leur évolution	77
III-1-7- Hygiène, santé et sécurité.....	77
III-1-8- Formation et gestion des compétences	78
III-1-9- Dialogue social	79
III-1-10- Egalité de traitement	79

III-2 - Informations environnementales..... 79

III-2-1- Politique générale du groupe en faveur de l'environnement	79
III-2-2- Prévention de la pollution et des rejets dans l'air, dans l'eau et le sol	80
III-2-3- Actions mises en place pour le retraitement et la valorisation des déchets.....	81
III-2-4- Consommations énergétiques et mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique.....	82
III-2-5- Actions mise en place pour l'utilisation raisonnée des matières premières	83
III-2-6- Impacts des activités sur la biodiversité	83

III-3 - Informations sociétales 84

III-3-1- Principales parties prenantes.....	84
III-3-2- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	84
III-3-3- Sous-traitance et fournisseurs	84
III-3-4- Loyauté des pratiques	84
III-3-5- Partenariat et mécénat	84

Note méthodologique 84

III-3-6- Périmètre	84
III-3-7- Collecte des données et précisions méthodologique	85
III-3-8- Indicateurs sociaux.....	85
III-3-9- Indicateurs environnementaux.....	85

IV - Analyse des risques 85

IV-1 - Risques de marché 85

IV-1-1- Risque de change	85
IV-1-2- Risque de taux	86

IV-2 - Risque industriel..... 86

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité	86
IV-2-2- Assurance et couverture de risque	86

V - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale..... 87

VI - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats 88

Gouvernement d'entreprise..... 89

VI-1 - Organes d'administration, de direction et de contrôle.....	89
VI-2 - Honoraires des commissaires aux comptes	90
VI-3 - Renseignements concernant le capital social.....	90
VI-4 - Liste des mandats.....	92
VI-5 - Rémunérations des mandataires sociaux.....	94

VII - Attestation du responsable du rapport annuel..... 96

D Rapport divers..... 97

I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... 97

II - Rapport de l'organisme indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion..... 103

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2015/2016

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	106
IV - Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code du Commerce)	110
V - Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations et avantages attribuables aux mandataires sociaux (Art L. 225-37-2 du Code de commerce).....	122
VI - Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Signaux Girod.....	125

I - Bilan consolidé

Actifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2017	30/09/2016
Actifs non courants			
Goodwills	3	11 678	11 678
Immobilisations incorporelles	3	1 175	1 392
Immobilisations corporelles	1	39 488	41 847
Immeubles de placement	2	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	4	61	61
Autres actifs financiers	4	1 029	1 123
Participations dans les entreprises associées	5	37	31
Actifs d'impôts différés	25	761	799
Total actifs non courants		54 565	57 267
Actifs courants			
Stocks	6	18 856	19 529
Clients et autres débiteurs	7	31 030	29 806
Actifs d'impôts exigibles	8	315	320
Autres actifs courants	8	8 171	6 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	5 511	6 277
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		63 883	62 709
Actifs destinés à être cédés	10	34	136
Total actifs courants		63 917	62 845
Total actifs		118 482	120 112

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2017	30/09/2016
Capitaux propres			
Capital émis	11	14 808	14 808
Primes d'émission			
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		60 241	60 368
Résultat net part du groupe		87	315
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		75 136	75 491
Intérêts ne donnant pas le contrôle		250	198
Total capitaux propres		75 386	75 689
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	12	9 386	11 924
Provisions	13	1 713	0
Passifs liés aux avantages au personnel	14	3 150	3 242
Passifs d'impôts différés	25	798	1 918
Total passifs non courants		15 047	17 084
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	12	7 037	6 439
Provisions	13	1 214	1 421
Fournisseurs	15	11 325	10 532
Passifs d'impôts exigibles		34	74
Autres passifs courants	16	8 439	8 873
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		28 049	27 339
Passifs destinés à être cédés	10	0	0
Total passifs courants		28 267	27 339
Total passifs		43 096	44 423
Total capitaux propres et passifs		118 482	120 112

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2017	30/09/2016
Ventes de biens et services	17	107 080	105 486
Produits des activités ordinaires		107 080	105 486
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		- 35 285	- 33 884
Charges de personnel	18	- 35 064	- 35 757
Charges externes		- 26 901	- 27 329
Impôts et taxes		- 2 154	- 2 821
Amortissements, provisions et pertes de valeur	20	- 4 289	- 5 441
Variations des stocks de produits en cours et finis		- 1 263	421
Autres produits et charges d'exploitations	21	- 113	26
Résultat opérationnel courant		2 011	701
Perte de valeur	22	0	- 490
Autres produits et charges opérationnels	22	- 2 617	- 322
Résultat opérationnel		- 606	- 111
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	23	7	140
Coût de l'endettement financier brut	23	- 265	- 335
Coût de l'endettement financier net		- 258	- 195
Autres charges financières et produits financiers	24	101	73
Résultat financier		- 157	- 122
Impôt sur le résultat	25	946	546
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	6	6
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		191	319
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé		191	319
Intérêts ne donnant pas le contrôle		- 104	- 4
Résultat net part du groupe		87	315
Résultat par action (en euros)	27	0.08	0.29
Résultat dilué par action (en euros)		0.08	0.28
Nombre d'actions		1 080 891	1 089 931
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Résultat net consolidé	191	319
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	- 27	- 168
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	8	56
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion	- 49	49
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	0	0
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		
Total des autres éléments du résultat global	- 68	- 63
Résultat global de la période	123	256
Dont part du groupe	17	238
Dont part ne donnant pas le contrôle	106	18

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Résultat avant impôt	- 859	- 231
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	104	4
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 6	- 6
Dotations aux amortissements et provisions	6 901	6 218
Reprises amortissements et provisions	- 572	- 700
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	155	- 656
Produits financiers	- 7	- 140
Charges financières	265	335
Impôt sur les résultats payé	- 228	89
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	- 1 661	849
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 092	5 762
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	- 3 201	- 3 444
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	995	525
Acquisitions d'actifs financiers	- 306	- 315
Réductions d'actifs financiers	349	60
Intérêts reçus	7	140
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		- 683
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	- 12	2 250
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	- 2 168	- 1 467
Augmentation / diminution de capital	0	0
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	587	- 899
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	- 2 538	- 1 552
Intérêts versés	- 265	- 335
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 431	0
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	- 24	- 21
Dividendes reçus des entreprises associées	0	0
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	- 2 671	- 2 807
Ecarts et variations de conversion	- 34	1
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 781	1 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture [*]	5 747	4 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	4 966	5 747
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-781	1 489

^{*} Cf note 9

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Variation des stocks	475	- 72
Variation des créances	- 2 716	696
Variation des dettes	580	225
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	- 1 661	849

La variation des créances provient pour 1.3 M€ d'une augmentation du compte clients en rapport avec l'évolution du chiffre d'affaires. Les autres créances augmentent de 1.4 M€, avec une hausse 1 M€ du compte de CICE qui s'élève à 4.2 M€ au 30 septembre 2017.

L'augmentation des dettes qui permet d'améliorer le besoin en fonds de roulement est due principalement à la variation des comptes fournisseurs (+.08 M€).

La réduction des stocks qui se traduit par une amélioration de la trésorerie de 0.5 M€

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat part du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation nette 30/09/15	14 808	- 2 467	63 324	75 665	493	76 158
Affectation du résultat		2 467	- 2 467	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice			0	0	- 21	- 21
Résultat de l'exercice 2014/2015		315		315	4	319
Variation des actions propres			- 72	- 72		- 72
Variation de périmètre			- 340	- 340	- 292	- 632
Ecart actuariel			- 112	- 112		- 112
Variation écart de conversion et autres			35	35	14	49
Situation nette 30/09/16	14 808	315	60 368	75 491	198	75 689
Affectation du résultat		- 315	315	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice			- 431	- 431	- 24	- 455
Résultat de l'exercice 2015/2016		87		87	104	191
Variation des actions propres			- 203	- 203		- 203
Variation de périmètre			224	224	- 30	194
Ecart actuariel			19	19		19
Variation écart de conversion et autres			- 51	- 51	2	- 49
Situation nette 30/09/17	14 808	87	60 241	75 136	250	75 386

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 Janvier 2018.
Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2018.

V-1-2- Références de la société

En date du 30 janvier 2018, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2017.

Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur EURONEXT PARIS compartiment C, immatriculée en France.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Spécialiste de la signalisation, la vocation de Signaux Girod est de guider, de sécuriser et d'assurer le confort des personnes en déplacement sur la voie et l'espace public.

Des hommes, des produits et des services constituent le groupe Signaux Girod. Trois pôles garantissent une synergie groupe et un large potentiel pour gérer des projets ambitieux en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte 34 implantations réparties sur le territoire national.

Son offre de fourniture répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage à base de matière plastique, balisage de véhicule, matériel électronique, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette gamme de produits.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est principalement composé de trois sociétés spécialisées qui opèrent dans des domaines connexes à la signalisation tels que l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...), du mobilier urbain haut de gamme, du mobilier de communication visuelle, du mobilier de fleurissement.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de répondre aux spécificités de leurs marchés nationaux, Signaux Girod s'est implanté et réalise ses métiers dans 9 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie et Pérou.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2017.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2017 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- Améliorations annuelles cycle 2012-2014 ;
- Amendement à IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, interprétation ou amélioration. Par ailleurs, les effets des nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, en particulier IFRS 15 et IFRS 16, sont en cours d'analyse.

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50%), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du Groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le Groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 8 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Dépréciation d'actifs

V-2-3-10-1- Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des goodwill

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les tests de dépréciation des goodwill sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie pour le secteur « Signalisation France », et par entité pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales ».

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5%.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en «Autres passifs courants».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 14. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location comme l'acquisition de l'actif par endettement, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la réception du bien a eu lieu ou de la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits ou prestation de services est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses bureaux d'études internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2017 :

	30/09/2015	Acquisition amortissements dépréciations	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2016
Terrains et constructions	46 137	114	1 308		- 71	44 872
Installations matériels et outillages	27 258	1 795	1 362		191	27 882
Autres immobilisations corporelles	17 694	1 210	1 126		- 217	17 561
Valeur brute	91 089	3 119	3 796	0	- 97	90 315
Terrains et constructions*	18 103	1 337	486		- 115	18 839
Installations matériels et outillages	17 034	1 689	1 209		693	18 207
Autres immobilisations corporelles	11 707	1 422	976		-731	11 422
Amortissements et dépréciations	46 844	4 448	2 671	0	- 153	48 468
Terrains et constructions	28 034	- 1 223	822		44	26 033
Installations matériels et outillages	10 224	106	153		- 502	9 675
Autres immobilisations corporelles	5 987	- 212	150		514	6 139
Valeur nette	44 245	- 1 329	1 125	0	56	41 847

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole Senales Girod.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	30/09/2016	Acquisition amortissements dépréciations	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2017
Terrains et constructions	44 872	93	- 994		18	43 989
Installations matériels et outillages	27 882	1 660	- 1 070	- 263	280	28 489
Autres immobilisations corporelles	17 561	1 381	- 1 223	- 92	- 397	17 230
Valeur brute	90 315	3 134	- 3 287	- 355	- 99	89708
Terrains et constructions*	18 839	1 296	- 445		25	19 715
Installations matériels et outillages	18 207	1 956	- 931	-254	- 28	18 950
Autres immobilisations corporelles	11 422	1 305	- 1 010	- 80	- 82	11 555
Amortissements et dépréciations	48 468	4 557	- 2 386	- 334	- 85	50 220
Terrains et constructions	26 033	- 1203	- 549		- 7	24 274
Installations matériels et outillages	9 675	- 296	- 139	- 9	308	9 539
Autres immobilisations corporelles	6 139	76	- 213	- 12	- 315	5 675
Valeur nette	41 847	- 1 423	- 901	- 21	- 14	39 488

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole Senales Girod.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 257 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Immobilisation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2015	6 276	4 796	1 478
30/09/2016	6 230	4 972	1 258
30/09/2017	5 876	4 680	1 196

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant.

Note 2.- Immeubles de placement

	30/09/17	30/09/16
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations	0	0
Résultat net d'ajustement à la juste valeur	0	0
Solde en fin d'exercice	336	336

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause les évaluations antérieurement réalisées.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2016/2017 se chiffre à 35 K€ contre 33 K€ pour l'exercice précédent.

Les immeubles de placement n'ont occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2016/2017 et 2015/2016.

Note 3.- Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles et les goodwill, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwill du 30 septembre 2015 au 30 septembre 2017

	30/09/2015	Acquisition Perte de valeur	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2016
Signalisation France	397					397
Sociétés spécialisées	11 275					11 275
Activités internationales	2 816					2 816
Valeur brute	14 488	-	-	-	-	14 488
Signalisation France	104					104
Sociétés spécialisées	2 218	128				2 346
Activités internationales	137	223				360
Perte de valeur	2 459	351	-	-	-	2 810
Signalisation France	293					293
Sociétés spécialisées	9 057	- 128				8 929
Activités internationales	2 679	- 223				2 456
Valeur nette	12 029	- 351	-	-	-	11 678

* Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

	30/09/2016	Acquisition Perte de valeur	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2017
Signalisation France	397					397
Sociétés spécialisées	11 275					11 275
Activités internationales	2 816					2 816
Valeur brute	14 488	-	-	-	-	14 488
Signalisation France	104					104
Sociétés spécialisées	2 346					2 346
Activités internationales	360					360
Perte de valeur	2 810	-	-	-	-	2 810
Signalisation France	293					293
Sociétés spécialisées	8 929					8 929
Activités internationales*	2 456					2 456
Valeur nette	11 678	-	-	-	-	11 678

* Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

b) Variation des immobilisations incorporelles:

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	30/09/2015	Acquisition Perte de valeur	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2016
Concessions, brevets, licences	1 692	54	- 72		- 1	1 673
Autres immobilisations incorporelles	1 718	271	- 46			1 944
Valeur brute	3 410	325	- 118	0	- 1	3 617
Concessions, brevets, licences	839	161	- 68		- 1	931
Autres immobilisations incorporelles	1 237	101	- 45			1 294
Perte de valeur	2 076	262	- 113	0	- 1	2 225
Concessions, brevets, licences	853	- 107	- 4			742
Autres immobilisations incorporelles	481	170	- 1			650
Valeur nette	1 334	63	- 5	0	0	1 392

	30/09/2016	Acquisition Perte de valeur	cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2017
Concessions, brevets, licences	1 673	12	- 15	- 2	- 3	1 665
Autres immobilisations incorporelles	1 944	88	- 11		2	2 023
Valeur brute	3 617	100	-26	- 2	- 1	3 688
Concessions, brevets, licences	931	161	- 15	- 2	- 1	1 074
Autres immobilisations incorporelles	1 294	156	- 8		- 3	1 439
Perte de valeur	2 225	317	- 23	- 2	- 4	2 513
Concessions, brevets, licences	742	- 149	0	0	- 2	591
Autres immobilisations incorporelles	650	- 68	- 3	0	5	584
Valeur nette	1 392	- 217	- 3	0	3	1 175

Note 3 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les tests de dépréciation des goodwill sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie pour le secteur « Signalisation France », et par entité pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/17	30/09/16
Taux sans risque	1.8 %	1.8 %
Taux d'impôt*	33.33 %	33.33 %
Taux de croissance à l'infini	1.5 %	1.5 %
Taux d'actualisation retenu	8.5 %	8.5 %

*Le taux d'impôt retenu pour M2 (Lettonie) est de 15 %.

*Le taux d'impôt retenu pour Signalisation France est de 28%.

La valeur recouvrable des goodwill a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2017, les calculs pratiqués n'ont amené à constater aucune nouvelle dépréciation des goodwill.

Pour les deux entités, Concept et M2 (Lettonie), la modification des hypothèses de calcul (hausse du taux d'actualisation de 1%, baisse du taux de croissance à l'infini à 1% ou baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires), engendreraient la nécessité de déprécier les goodwill.

Effets des variations d'hypothèse : Montant de la dépréciation engendrée

En k€	Taux de croissance à l'infini ramené à 1%	Diminution de 1% du taux de marge EBE/CA	Augmentation du taux d'actualisation de 1%
Concept Urbain	0	0	- 270
M2	0	- 79	- 228

Concernant les autres goodwill, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 1%, baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires ou baisse du taux de croissance à l'infini à 1%), n'engendreraient pas de nécessité de déprécier les goodwill.

Activité Signalisation France :

Le test de dépréciation réalisé n'a pas révélé de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie.

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.

- Les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier dont la cession est envisagée n'ont pas révélé de moins-value significative.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, basées sur une étude réalisée par un cabinet spécialisé qui accompagne le groupe dans la réflexion sur l'évolution des modes opératoires, sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2021 est de 77 M€ contre 71 M€ à fin septembre 2017.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

- Le taux d'EBE projeté à horizon 2022 est de 10.3 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 3.2 % à fin septembre 2017).

A titre indicatif une réduction de l'objectif de chiffre d'affaires à 71 M€ (-8%) résultant d'une poursuite à long terme de la baisse des investissements des collectivités, conduirait à une perte de valeur de 0.7 M€, et une baisse du taux de marge (EBE/CA) de 0.8 point résultant de réductions de coûts inférieures à celles prises en compte, engendrerait une perte de valeur de 1.8 M€.

Note 4.- Actifs financiers non courants

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2017.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Actifs financiers disponibles à la vente	3 652	3 652
Créances rattachées à des participations	2 212	2 245
Autres actifs financiers	1 116	1 177
Actifs financiers non courants	6 980	7 074
Dépréciation	- 5 890	- 5 890
Actifs financiers non courants nets	1 090	1 184

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

		30/09/17	30/09/17	30/09/2017	30/09/16	30/09/16	30/09/2016
	% détenu	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Airess	20.0	3 354	3 354	0	3 354	3 354	0
TVB	100.0	232	232	0	232	232	0
SCI							
Beauséjour	33.0	41		41	41		41
Autres		26	5	20	25	5	20
Total		3 652	3 591	61	3 652	3 591	61

La société française Airess et la société TVB (Allemagne), sont toujours en cours de liquidation judiciaire.

La quote-part revenant au Groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

	30/09/17	30/09/17	30/09/2017	30/09/16	30/09/16	30/09/2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances rattachées						
TVB	2 120	2 120	0	2 120	2 120	0
Autres	92	7	85	125	7	118
Total	2 212	2 127	85	2 245	2 127	118
Dépôts et cautionnements	1 064	139	925	1 125	139	986
Autres titres immobilisés	52	33	19	52	33	19
Total	1 116	172	944	1 177	172	1 005
Actifs financiers disponibles à la vente	3 328	2 299	1 029	3 422	2 299	1 123

Note 5.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2017, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49% dans la société AMOS
- 49.9% dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR	DDSR	Amos	Amos
	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2016
Actifs	50	49	23	18
Dettes et provisions risques	14	17	16	12
Actifs nets	36	32	7	6
Produits des activités ordinaires	94	102	46	28
Résultats	5	5	1	1
Valeur comptable de la participation	30	24	7	6

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 6.- Stocks

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Matières premières	9 475	8 953
Encours de biens	5 067	5 808
Produits intermédiaires et finis	3 408	3 961
Marchandises	1 311	1 318
Total	19 261	20 040
Dépréciation	- 405	- 511
Valeur nette des stocks et encours	18 856	19 529

Note 7.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Créances clients et comptes rattachés	32 355	31 161
Dépréciation	- 1 325	- 1 355
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	31 030	29 806

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2017, les créances clients d'une valeur nominale de 1 325 K€ (1 355 K€ au 30 septembre 2016) ont été totalement dépréciées. Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement

Au 30 septembre 2015	1 320
Dotations de l'année	164
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 127
Reprises non utilisées	-28
Mouvement de périmètre	0
Ecart de conversion	- 2
Au 30 septembre 2016	1 355
Dotations de l'année	250
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 120
Reprises non utilisées	- 148
Mouvement de périmètre	
Ecart de conversion	- 12
Au 30 septembre 2017	1 325

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/16	29 806	20 699	3 056	2 348	837	590	2 276
30/09/17	31 030	19 562	3 898	2 329	1 493	1 160	2 588

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Créances fiscales d'impôts sur les bénéficiés	315	320
Total actifs d'impôts exigibles	315	320
Avances, acomptes sur commandes en cours	334	392
Créances sociales	127	129
Créances fiscales*	5 470	4 134
Créances sur cession d'immobilisations	0	690
Débiteurs divers	826	327
Charges constatées d'avance	1 414	1 105
Total des autres actifs courants	8 171	6 777

*Le poste créances fiscales comprend des créances de CICE pour 4 211 K€.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

	30/09/17	30/09/16
Comptes bancaires et caisses	5 491	6 267
Autres valeurs mobilières de placements	20	10
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 511	6 277
Concours bancaires courants	- 546	- 531
Solde de la trésorerie nette	4 965	5 746
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	1	1
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	0	0
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	4 966	5 747

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Suite à la nomination d'un administrateur judiciaire, en janvier 2012, le groupe a perdu le contrôle sur la filiale canadienne SSS qui a été déconsolidée. Au 30/09/2017, le poste « actifs destinés à être cédés » qui s'élève à 34 K€, (136 K€ au 30/09/2016), comprend les créances sur cette filiale évaluées en fonction des recouvrements attendus (établis sur la base des informations fournies par l'administrateur judiciaire).

Note 11.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2017. Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) est autorisée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2016	47 532	1 599	49 131
Variations	9 359	- 319	9 040
Au 30 septembre 2017	56 891	1 280	58 171

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 12.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/17	30/09/16
Part des emprunts à moins d'un an	6 092	5 814
Dettes participation des salariés à moins d'un an	0	0
Dettes financières diverses à moins d'un an	399	94
Concours bancaires courants	546	531
Total	7 037	6 439
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/17	30/09/16
Part des emprunts à plus d'un an	8 863	11 493
Dettes participation des salariés à plus d'un an	0	0
Dettes financières diverses à plus d'un an	523	431
Total	9 386	11 924

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2017	30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires	8 241	622	8 863	11 493
Dettes participation des salariés			0	0
Dettes diverses	475	48	523	431
Emprunts portant intérêt	8 716	670	9 386	11 924

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du Groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/17	30/09/16
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	105	116
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	196	248
Emprunt en Devise Roumaine - RON	297	124
Emprunt en Devise Marocaine MAD	130	

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 3 461 K€ à fin septembre 2017 (contre 3 287 K€ au 30 septembre 2016).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2017 le groupe respectait ces covenants.

Note 13.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016

	30/09/17	30/09/16
Provision non courantes		
Risques et charges	1 713	0
Total des provisions non courantes	1 713	0
Provisions courantes		
Risques et charges divers	1 214	1 421
Total des provisions courantes	1 214	1 421

Variation des provisions du 30 septembre 2016 au 30 septembre 2017

Provisions non courantes	Solde au 30/09/16	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de change	Solde au 30/09/17
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	0		1 713				1 713
Total provisions	0		1 713				1 713

Provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 1 371 K€ a été comptabilisée sur la période sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

Autres provisions non courantes :

Une provision pour risque lié à la perte de valeur d'actifs non courants a été provisionnée pour un montant total de 342 K€.

Provisions courantes	Solde au 30/09/16	Variation de périmètre	Ecart de change	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/17
					utilisée	non utilisée		
Risque et charges	1 421		- 1	191	- 240	- 157		1 214
Total	1 421		- 1	191	- 240	- 157		1 214

Ces provisions concernent principalement les médailles du travail (173 K€) et des litiges à l'égard du personnel (806 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 14.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2017.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/16	Variation de périmètre	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/17
					utilisée	non utilisée		
Avantages postérieurs à l'emploi	3 242	- 46	- 27	121		- 140		3 150
Total passifs liés aux avantages au personnel	3 242	- 46	- 27	121		- 140		3 150

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 121 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de - 27 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2017.

	30/09/17	30/09/16
Valeur actualisée de l'obligation	3 516	3 628
Juste valeur des actifs du régime	366	386
Passif enregistré au bilan	3 150	3 242

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2015/2016 et 2016/2017, se déclinent ainsi :

	30/09/17	30/09/16
Taux d'actualisation	1.55 %	0.84 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2 %	2 %
Taux de turnover	4.2 %	4.2 %
Age de départ	62 ans	62 ans

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2017.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2017
Dette actuarielle en début d'exercice	3 242
Coût des services rendus	235
Charge d'intérêt sur l'engagement	29
Prestations versées	- 53
Impact des modifications de régime	
Acquisitions/cessions de filiales	- 43
Réduction (licenciements)	- 230
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	256
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	- 283
Dette actuarielle en fin d'exercice	3 150

Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 325	10 532
Total		10 532

Note 16.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/17	30/09/16
Avances sur commandes	265	57
Dettes fiscales et sociales	7 061	7 128
Autres dettes	449	596
Ecart de conversion passif	0	1
Produits constatés d'avance	664	1 091
Total	8 439	8 873

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 17.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe (établies selon le référentiel IFRS).

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Équipement floral, fabrication et vente d'équipement floral – Activité de la société ATECH ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;
Identité visuelle à base de film adhésif (décoration de véhicules...), fourniture et pose – Activité de la société SIP ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

a) Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2016	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	69 488	19 462	16 536		105 486
Inter secteurs	1 025	1 300	369	- 2 694	
Chiffre d'affaires total	70 513	20 762	16 905	- 2 694	105 486
Résultat opérationnel courant	- 2 417	2 526	592		701

30/09/2017	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 254	18 647	18 179		107 080
Inter secteurs	981	1 501	270	- 2 752	
Chiffre d'affaires total	71 235	20 148	18 449	- 2 752	107 080
Résultat opérationnel courant	- 953	2 287	677		2 011

Note 18.- Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/17	30/09/16
Cadres et agents de maîtrise	250	280
Ouvriers et employés	601	618
Total	851	898
Signalisation France	554	605
Sociétés Spécialisées	105	112
Activités internationales	192	181
Total	851	898

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/17	30/09/16
Salaires et traitements	24 207	24 772
Charges salariales et patronales*	10 857	10 985
Total des charges de personnel	35 064	35 757

* Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) déduit des charges sociales s'élève à 1 033 K€ pour l'exercice 2016/2017 contre 992 K€ au titre de l'exercice précédent.

Note 19.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 408 K€ pour l'exercice 2016/2017 contre 435 K€ pour l'exercice 2015/2016.

Note 20.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/17	30/09/16
Amortissements des immobilisations incorporelles	297	262
Amortissements des immobilisations corporelles	4 327	4 448
Pertes de valeur	0	0
Total amortissements et pertes de valeur	4 624	4 710
Dotations et reprises de dépréciations	- 335	731
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	4 289	5 441

Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/17	30/09/16
Subventions d'exploitations	3	20
Autres produits et charges	- 116	6

Note 22.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/17	30/09/16
Perte de valeur sur goodwill de la société ATECH		0
Perte de valeur sur goodwill de la société M2		- 223
Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain		- 128
Perte de valeur sur goodwill de la société SG Nord de France		0
Total des pertes de valeur sur goodwill	0	- 351
Perte de valeur sur actifs non courants	0	- 139
Total des pertes de valeur	0	- 490
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	- 886	- 1 130
Produits sur cession d'immobilisations	998	1 215
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	112	85
Résultat de cession de la société *	- 239	571
Charges exceptionnelles de restructuration du groupe en France	- 189	- 978
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients**	- 337	
Dotation exceptionnelle sur immobilisation corporelle***	- 251	
Dotation provision pour litige lié à la concurrence**	- 1 371	
Dotation pour risque exceptionnel sur immobilisation corporelle	- 342	
Total des autres produits et charges opérationnels	- 2 617	- 322

*Concerne la sortie de la société IRS (Angleterre) en septembre 2017, et la société TTS en 2016.

**Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans le cadre de ces litiges des indemnités ont été versées pour un montant de 337 K€ et une provision pour risque a été enregistrée pour 1 371 k€.

***Suite à un litige avec un fournisseur lié à un défaut de conception qui ne permet pas d'utiliser le matériel acquis, une dotation complémentaire a été enregistrée pour un montant de 230 K€. Cette dotation a été enregistrée en charge exceptionnelle.

Note 23.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/17	30/09/16
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7	140
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	- 265	- 335
Coût de l'endettement financier net	- 258	- 195

Note 24.- Autres produits et charges financiers

	30/09/17	30/09/16
Gains nets de change	- 56	- 3
Variation de juste valeur des actifs financiers	157	76
Total des autres produits et charges financiers	101	73

Note 25.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016 est principalement composée de :

	30/09/17	30/09/16
Charge d'impôt exigible	205	183
Charge d'impôt différée	- 1 151	- 729
Charge d'impôt consolidée	- 946	- 546

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/17	30/09/16
Résultat net avant impôt	- 755	- 227
Taux d'imposition du Groupe	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	- 252	- 76
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	0	- 60
- Activation de déficits antérieurs non reconnus	0	0
- Pertes de l'exercice non activées	0	23
- Autres différences permanentes*	- 694	- 433
Charge réelle d'impôt	- 946	- 546

*Dont - 74 K€ au titre de l'effet des variations de taux d'imposition des sociétés françaises, sur les impôts différés dont l'échéance est prévue après passage au nouveau taux d'imposition de 28%.

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/17	30/09/16
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	121	145
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	882	1 080
Provision dépréciation des actifs immobilisés*	225	258
Déficits fiscaux reportables**	2 696	2 645
Autres différences	263	35
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 3 426	- 3 364
Total	761	799
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations***	3 883	4 577
Autres différences	341	705
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 3 426	- 3 364
Total	798	1 918
Position nette d'impôts différés	37	1 119

*Impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole. La recouvrabilité de cet impôt différé actif n'est pas remise en cause à ce jour compte tenu des perspectives économiques de la filiale.

**les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus

***Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 3 532 K€.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 1 337 K€ au 30 septembre 2017.

Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/17	30/09/16
Dominique Defrain	5	5
Amos	1	1
Total	6	6

Note 27.- Résultat par action

	30/09/17	30/09/16
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	87	315
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 080 891	1 089 931
Résultat net en euros par action	0.08	0.29

	30/09/17	30/09/16
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	87	315
Nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	1 139 062	1 139 062
Résultat net dilué en euros par action	0.08	0.28

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 11)

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Locations simples	Au 30/09/17	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Constructions	2 972	521	1 710	741
Autres	1 177	591	585	1
Total	4 149	1 112	2 295	742

Le montant des loyers passés en comptes de charges s'est élevé à 1 693 K€.

b) Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

	30/09/17	30/09/16
Paiements minimaux à moins d'un an	127	60
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	337	186
Paiements minimaux à plus de cinq ans	99	135
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	563	381
Moins les montants représentant des charges financières	- 36	- 42
Valeur des paiements minimaux au titre de la location	527	339

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 1 196 K€ au 30 septembre 2017.

c) Engagements d'investissement :

Au 30 septembre 2017, aucun engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2017 il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/17	30/09/16
Avals, cautions, garanties données*	4 992	4 418

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 2 008 K€ sur les 4 992 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Néant

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 1371 K€ a été comptabilisée sur l'exercice, sur la base de la meilleure estimation du risque.

Voir la également la Note 13 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2017.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	96	3	403	12
Entreprises associées :				
Amos				0
Defrain Signalisation				4

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2016 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe :

	30/09/17	30/09/16
Avantages à court terme	375	345
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en action	0	0
Total des rémunérations au personnel dirigeant	375	345

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques et emprunts correspondant à des contrats de crédit-bail ou de location financement, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 62 %
- Emprunts à taux variable : 28 %
- Emprunts à taux variable avec taux plafond garanti : 0 %
- Emprunts à taux variable couvert par des swaps : 10%

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

	Augmentation / Diminution en points de base	Effet sur le résultat avant impôt (K€)
30/09/2016		
Europe	+ 15	- 11
Europe	- 10	6
30/09/2017		
Europe	+ 15	- 6
Europe	- 10	4

Le groupe a recours à des instruments de couverture de type swaps qui assurent la conversion du taux variable en taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 7.8 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du Groupe est positive de 4 966 K€.

En France, 23 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux qui varie en fonction du marché. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2016	30/09/2016	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 123	1 123			1 123	
Clients et autres débiteurs	29 806	29 806			29 806	
Autres actifs courants	7 097	7 097			7 097	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 277	6 277	6 277			
Total actifs financiers	44 364	44 364	6 277	61	38 026	
Passifs financiers non courants	11 924					11 924
Passifs financiers courants	6 439					6 439
Fournisseurs et autres créditeurs	10 532					10 532
Autres passifs courants	8 947					8 947
Total passifs financiers	37 842					37 842

	30/09/2017	30/09/2017	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 029	1 029			1 029	
Clients et autres débiteurs	31 030	31 030			31 030	
Autres actifs courants	8 486	8 486			8 486	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 511	5 511	5 511			
Total actifs financiers	46 117	46 117	5 511	61	40 545	
Passifs financiers non courants	9 386					9 386
Passifs financiers courants	7 037					7 037
Fournisseurs et autres créditeurs	11 325					11 325
Autres passifs courants	8 473					8 473
Total passifs financiers	36 221					36 221

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

	R.C.S.	Méthode	Méthode	% d'intérêt	% d'intérêt
		30/09/17	30/09/16	30/09/17	30/09/16
Signaux Girod Chelle	646 950 519	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Sud-Est	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord-Ouest	349 119 602	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Languedoc	352 825 244	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Auvergne*	338 629 520		I.G.		100.00
Signaux Girod Alsace	377 692 496	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Val de Saône	390 788 362	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Centre Loire	388 896 201	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Rhône Alpes	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ile de France	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord de France	316 752 807	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	432 478 162	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Lorraine	432 840 288	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Services	443 137 955	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.F.L.	304 635 337	I.G.	I.G.	99.95	99.95
Lacgir	332 201 441	I.G.	I.G.	99.00	99.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	90.00	90.00
Señales Girod	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
I.R.S**	Royaume Uni		I.G.		75.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Señalización Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Señalización Girod Perú	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Summum	Canada	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.S.S.***	Canada				
Sociétés Spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'Appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Burrial****	060 500 576		I.G.		50.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.I.P.	971 500 723	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00
T.V.B.****	Allemagne	N.C.	N.C.	100.00	100.00
Groupe AIRESS*****	311 700 629	N.C.	N.C.	20.00	20.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence NC = Non consolidée

*Signaux Girod Auvergne fait l'objet d'une TUP en avril 2017 et a été absorbée par la société Signaux Girod Services.

**IRS sortie du groupe en septembre 2017 suite à clôture de liquidation.

***SSS : perte de contrôle en janvier 2012.

****Burrial : cession de la totalité des titres détenus le 27 mars 2017.

***** Les sociétés TVB et IARESS sont en liquidation depuis plusieurs années et sont sans activité.

V-8 - Informations environnementales

Le Groupe Signaux Girod s'est engagé dans une démarche de protection de l'environnement. L'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à notre activité. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration en continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration.

Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

- Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 25 août 2017 ;
- Les sociétés Concept Urbain renouvelée 25 octobre 2016 et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe Signaux Girod a investi depuis deux ans dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité Hygiène Sécurité Environnement (HSE).

Le Groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2016/2017, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-2 Informations environnementales).

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 31 octobre 2017 la société Signaux Girod Centre Loire a été absorbée par la société Signaux Girod Ouest.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2017, les goodwill s'élèvent en valeur nette à K€ 11.678, au regard d'un total bilan de K€ 118.482.</p> <p>Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes V-2-3-10-1, V-3 note 3 et V-3 note 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>L'appréciation de la valeur recouvrable des goodwill constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill par le groupe. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ rapprocher la valeur nette comptable des goodwill testés de celle figurant dans les comptes consolidés ;▶ évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant avec les réalisations passées ;▶ examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;▶ apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes V-2-3-10-1, V-3 note 3 et V-3 note 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe est engagé dans des litiges avec des entreprises concurrentes et des clients qui auraient subis des préjudices en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010.</p> <p>Le montant des provisions comptabilisées à ce titre s'élève à K€ 1.371 au 30 septembre 2017. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes V-3 note 13 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par le groupe.▶ En l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport d'expertise mandatée par le groupe.

- jugement requis pour la détermination de cette provision.
- ▶ Nous avons apprécié la compétence et l'indépendance de l'expert mandaté par le groupe.
 - ▶ Dans le cas particulier décrit dans la note V-3 note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons examiné les arguments développés par le groupe pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal.
 - ▶ Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées dans les notes V-3 note 13 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par les assemblées générales du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2017, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT
Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres
Mohamed Mabrouk

I - Bilan au 30 septembre 2017

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2017	30/09/2016
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		1 115	1 347
Immobilisations corporelles nettes		23 642	25 390
Immobilisations financières		30 003	27 587
Dont : Titres de participations		28 512	26 299
Créances rattachées		0	0
Total Actif immobilisé	1	54 760	54 324
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	6 892	7 697
Clients et comptes rattachés	3	7 585	8 734
Autres créances	3	15 588	18 801
Disponibilités	6	3 469	2 410
Comptes de régularisation	3-8	820	706
Total Actif circulant		34 354	38 348
Total actif		89 114	92 672
Passif (exprimés en milliers d'euros)			
Capital		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		41 931	41 778
Résultat net		- 468	587
Situation nette		57 752	58 654
Subventions		4	76
Provisions règlementées	5	10 942	11 005
Capitaux propres	4	68 698	69 735
Provisions pour risques et charges	5	542	184
Dettes financières	6	12 291	14 535
Fournisseurs et comptes rattachés	7	4 893	5 272
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 690	2 946
Passif circulant		19 874	22 753
Ecart de conversion passif			
Total passif		89 114	92 672

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	41 112	38 840
Production stockée		- 579	711
Reprise de provisions et transfert de charges		365	241
Autres produits		113	157
Total des produits d'exploitation		41 011	39 949
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		16 917	16 627
Variation des stocks		154	- 429
Autres achats et charges externes		10 293	9 625
Impôts, taxes et versements assimilés		1 319	1 287
Salaires et traitements		7 299	7 158
Charges sociales		2 544	2 547
Dotations aux amortissements et provisions		2 675	2 512
Autres charges		81	71
Total des charges d'exploitation		41 282	39 398
Résultat d'exploitation		- 271	551
Résultat financier	12	- 113	- 798
Résultat courant		- 384	- 247
Résultat exceptionnel	13	- 962	- 234
Participation des salariés			0
Impôts sur les bénéfices	14	878	1 068
Résultat net de l'exercice		- 468	587
Résultat par action (en Euros)		-0.43	0.54
Résultat dilué par action (en Euros)		- 0.41	0.52
Nombre d'actions		1 080 891	1 089 931
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Résultat net	- 468	587
Amortissements et provisions nets	4 955	5 195
Plus ou moins-values	- 3	- 66
Subventions virées au résultat	- 71	- 15
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	1 159	- 2 224
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	5 572	3 477
Distributions mises en paiement	- 434	0
Remboursement de dettes financières	- 3 721	- 3 682
Variation avances et cash pooling		
Besoin de trésorerie	- 4 155	- 3 682
Variation avances et cash pooling	3 141	2 596
Augmentation des dettes financières	873	2 300
Dégagement de trésorerie	4 014	4 896
= Flux de trésorerie financement (B)	- 141	1 214
Acquisition immobilisations incorporelles	- 83	- 314
Acquisition immobilisations corporelles	- 1 187	- 1 728
Acquisition de titres de participation*	- 4 000	- 12 646
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	- 203	- 234
Créances et dettes sur immobilisations	731	- 676
Besoin de trésorerie	- 4 742	- 15 598
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	379	774
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières*	0	9 773
Dégagement de trésorerie	379	10 547
= Flux de trésorerie investissement (C)	- 4 363	- 5 051
Trésorerie début	2 399	2 759
Trésorerie fin	3 467	2 399
Flux net de trésorerie (A+B+C)	1 068	- 360

*Sur l'exercice 2015/2016 : Dont augmentation de capital par incorporation de créances rattachées à des participations pour 9 746 K€ et par apport de numéraire pour 2 900 K€.

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Variation des stocks	805	- 1 097
Variation des créances	418	- 2 534
Variation des dettes	- 64	1 407
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	1 159	- 2 224

La baisse des stocks est le résultat du développement de la supply chain qui a permis d'améliorer la gestion des flux dans le cadre de la centralisation de la production sur le site de Bellefontaine.

Les créances sont fortement impactées par la diminution du compte client (1.1 M€) liée pour l'essentiel à l'amélioration du suivi et du traitement des retards de paiements, et par l'augmentation de la créance de CICE (0.9 M€).

La diminution des dettes fournisseurs (0.4 M€) est compensée par l'augmentation des autres créances (0.3 M€)

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général 2014 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 13 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 6 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisée en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'exercice clos le 30 septembre 2017 représente le 1^{er} exercice d'application de ce règlement pour la société. Ce nouveau texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des SICAV de trésorerie.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Nord de France, Signaux Girod Ile de France, Signaux Girod Rhône Alpes, Signaux Girod Est, Signaux Girod Lorraine, Signaux Girod Auvergne, S.F.L, Signaux Girod Languedoc, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod Val de Saône, Signaux Girod Nord-Ouest, Signaux Girod Alsace, Signaux Girod Chelle, Signaux Girod Sud Est, Signaux Girod Centre Loire, Signaux Girod La Réunion, Signaux Girod Sociétés Spécialisées, Atech, Concept Urbain, S.I.P., (soit 22 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2015/2016 et 2016/2017, se déclinent ainsi :

	30/09/2017	30/09/2016
Taux d'actualisation	1.55%	0.84%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2017.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/16	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/17
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 908	83	12	2 979
Immobilisations incorporelles	2 994	83	12	3 065
Terrains	2 417		56	2 361
Constructions	28 072	93	377	27 788
Installations techniques	12 608	1 022	382	13 248
Autres immobilisations	4 502	246	116	4 632
Immobilisations en cours	524		226	298
Autres	0	51		51
Immobilisations corporelles	48 123	1 412	1 157	48 378
Participations*	40 574	4 000		44 574
Créances rattachées**	2 127			2 127
Actions propres (rachat pour annulation)	1 148	199		1 347
Actions propres (contrat de liquidité)	24	4		28
Autres	287			287
Immobilisations financières	44 160	4 203		48 363
Total	95 277	5 698	1 169	99 806

*Les acquisitions de titres de l'exercice correspondent à hauteur de 4 000 K€ à la capitalisation d'une avance en numéraire accordée à la société Signaux Girod Services.

**Les créances rattachées à des participations (2 127 K€) sont toutes à moins d'un an à l'origine et sont dépréciées pour 2 127 K€ au 30 septembre 2016 (dont 2 120 K€ sur 2 127 K€ correspondent aux avances accordées précédemment à la société allemande TVB en liquidation depuis 2002).

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2017 des 58 171 actions propres possédées par la société est de 1 326 K€.

Les autres immobilisations financières (287 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 172 K€ au 30 septembre 2017.

Amortissements et provisions	30/09/16	Dotations	Reprises	30/09/17
Immobilisations incorporelles*	1 647	312	9	1 950
Terrains	287	1	35	253
Constructions	13 566	929	134	14 361
Installations techniques**	6 749	1 054	295	7 508
Autres immobilisations corporelles	2 128	580	94	2 614
Immobilisations corporelles	22 732	2 564	558	24 736
Participations***	14 275	1 787		16 062
Créances rattachées	2 127			2 127
Actions propres (rachat pour annulation)				
Actions propres (contrat de liquidité)				
Autres	172			172
Immobilisations financières	16 574	1 787		18 361
Total	40 953	4 663	567	45 047

*Une provision pour dépréciation d'un fonds de commerce précédemment acquis a été constatée pour 50 K€. Cette provision est en lien direct avec la très forte baisse du chiffre d'affaires réalisé par ce fonds de commerce.

**Suite à un litige avec un fournisseur lié à un défaut de conception qui ne permet pas d'utiliser le matériel acquis, une dotation complémentaire a été enregistrée pour un montant de 230 K€. Cette dotation a été enregistrée en charge exceptionnelle.

*** Le test de dépréciation réalisé au niveau de la Signalisation France n'a pas révélé de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité ; toutefois, compte tenu des résultats des sociétés du sous-groupe Signalisation France, qui comprend la société Signaux Girod Services et ses filiales, une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services a été constaté pour un montant de 1 787 K€ (une dotation de 2 523 K€ avait été constatée au 30/09/2016). Ce montant tient compte de l'incidence d'une provision de 1 113 K€ enregistrée dans les comptes de la filiale Signaux Girod Nord-Ouest correspondant à notre meilleure évaluation du risque encouru concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

Dotations aux amortissements	30/09/17	30/09/16
Immobilisations incorporelles	262	224
Terrains	1	1
Constructions	929	956
Installations techniques*	1 054	743
Autres immobilisations corporelles	580	532
Immobilisations corporelles	2 564	2 232

*Dont dotation exceptionnelle 230 K€

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

B.
COMPTES SOCIAUX

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/17	30/09/17	30/09/17	30/09/16
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 534		3 534	3 687
En-cours de production	2 460		2 460	2 875
Produits intermédiaires et finis	1 013	115	898	1 135
Total	7 007	115	6 892	7 697

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/17	30/09/17	30/09/17	30/09/16
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	7 691	106	7 585	8 734
Autres créances	15 980	392	15 588	18 801
Charges constatées d'avance	820		820	706
Total	24 491	498	23 993	28 241

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 3 405 K€ au 30 septembre 2017 dont 3 390 à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 2 471 K€ (dont 454 K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision règlementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2015	14 808	- 873	44 132	90	10 955	69 112
Dividende distribué		0				0
Autres affectations du résultat		873	-873			0
Résultat 30/09/16		587				587
Autres mouvements				- 14	50	36
Situation nette au 30/09/2016	14 808	587	43 259	76	11 005	69 735
Dividende distribué		- 434				- 434
Autres affectations du résultat		-153	153			0
Résultat 30/09/17		- 468				- 468
Autres mouvements				- 72	- 63	- 135
Situation nette au 30/09/2017	14 808	- 468	43 412	4	10 942	68 698

V-5 - Provisions

Provisions règlementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions règlementées	30/09/2016	Dotations	Reprises	30/09/2017
Provision amortissements dérogatoires	11 005	1 213	1 276	10 942
Dotations et reprises exceptionnelles		1 213	1 276	

B.
COMPTES SOCIAUX

Autres provisions :

	30/09/16	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/17
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales*	168		86		82
Provisions sur risques juridiques**		258			258
Provisions pour charges***	16	186			202
Total provisions pour risques et charges	184	444	86		542
Provisions pour dépréciations					
Titres de participation	14 275	1 787			16 062
Autres immobilisations financières	2 299				2 299
Stocks	43	72			115
Créances clients	96	10			106
Autres créances	391	1			392
Total provisions pour dépréciations	17 104	1 870			18 974
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		82	86		
Financières		1 788			
Exceptionnelles		444			

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 82 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

** La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

***Les provisions pour charges se composent de provisions liées à des litiges pour 16 K€. et à une provision pour perte de valeur d'une construction destinée à être cédée pour 186 K€.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 258 K€ a été comptabilisée par Signaux Girod sur la période sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société. Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.

- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.

- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

	30/09/17	30/09/16
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	9 673	12 592
Participation des salariés	0	0
Intérêts courus	8	7
Compte courant groupe	2 471	1 859
Cash pooling passif	0	0
Concours bancaires courants	1	12
Divers	138	65
Total emprunts et dettes financières	12 291	14 535
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	6 033	3 732
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	5 971	8 839
Remboursables à plus de cinq ans	287	21
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	12 291	12 592
Emprunts et dettes financières	12 291	12 592
Valeurs mobilières de placement	- 1	- 1
Cash pooling actif	- 11 660	- 14 800
Disponibilités	- 3 469	- 2 409
Endettement net	- 2 839	- 4 618

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des «covenants», susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 1 557 K€ à fin septembre 2017 (contre 2 887 K€ au 30 septembre 2016).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2017, Signaux Girod respectait l'ensemble de ces « covenants ».

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/17	30/09/16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 893	5 272
Autres dettes d'exploitation	2 690	2 946
Total des dettes d'exploitation	7 583	8 218

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

	30/09/17
Charges à payer	
Emprunts et dettes financières diverses	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385
Dettes sur immobilisations	79
Clients avoirs à établir	90
Dettes fiscales et sociales	1 544
Autres charges à payer	8
Intérêts bancaires à payer	3
Total des charges à payer	2 114

B.
COMPTES SOCIAUX

Produits à recevoir	30/09/17
Clients factures à établir	212
Autres créances produits à recevoir	389
Total des produits à recevoir	601
<hr/>	
Charges constatées d'avance	30/09/17
	820
<hr/>	
Produits constatés d'avance	30/09/17
	182

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	28 512	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	4 459	3
Autres créances	13 620	61
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	528	
Autres dettes	4 162	
Produits et charges financières		
Produits de participation	1 800	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2017	Variation	30/09/2016
Chiffre d'affaires hors groupe	14 512	3 423	11 089
Chiffre d'affaires groupe	26 600	- 1 151	27 751
Chiffre d'affaires total	41 112	2 272	38 840
	30/09/2017	Variation	30/09/2016
Chiffre d'affaires France	40 735	2 735	38 000
Chiffre d'affaires Etranger	377	- 463	840

B. COMPTES SOCIAUX

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2015/2016 et 2016/2017.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'est élevé à 369 K€ contre 332 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

Au 30 septembre 2017, la créance de CICE due au titre des années civiles 2013 à 2016 s'élève à 3 406 K€ (dont 2 471 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/17	30/09/16
Produits financiers		
Dividendes	1 800	1 880
Intérêts des comptes courants et créances*	7	29
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Autres	37	33
Total des produits financiers	1 844	1 942
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	1 788	2 526
Intérêts sur emprunts et assimilés	169	195
Perte sur créances rattachées à des participations		
Autres		19
Total des charges financières	1 957	2 740
Résultat financier	- 113	- 798

*comprend essentiellement les intérêts des comptes à terme.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	6	421	- 415
Sur opérations en capital	450	376	74
Amortissements et provisions	1 316	1 937	- 621
Résultat exceptionnel	1 772	2 734	- 962

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2017	30/09/2016
Entretien et réparation	54	56
Autres charges externes	37	2
Indemnités départ retraite	26	16
Formation et remboursements sociaux	45	79
Refacturation charges filiales	157	59
Total des transferts de charges d'exploitation	319	212

Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements		
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	10 942	
Accroissement de la dette future d'impôt		3 647
Allègements		
Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	24	
Autres		
Total	24	
Allègement de la dette future d'impôt		8
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 384	0	- 384
Résultat exceptionnel	- 962	878	- 84
Total	- 1 346	878	- 468

Le montant de 1 068 K€ correspond pour 871 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe et pour 7 K€ à des crédits d'impôts.
En l'absence d'intégration fiscale le montant de l'impôt aurait été nul.

B.
COMPTES SOCIAUX

V-14 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955	7 265	-1 620	100.00	18 165	10 765			0	- 2 462	1 327
Sas International Girod 1 Siret 443 137 021	9 700	-1 247	100.00	9 700	9 700			0	211	11
Sarl SFL 1 Siret 304 635 337	750	-1 141	99.95	5 070	0				- 1	0
SAS Sociétés 1 Spécialisées Girod Siret 481 957 041	8 046	5 311	100.00	8 046	8 046			1 800	2 163	48
Détenues à moins de 50 %										
Sa Aires ² Siret 311 700 629		NC	20.00	3 354	0				NC	NC
Sociétés étrangères										
T.V.B. (Allemagne) ³	270	NC	100.00	232	0	2 120	0		NC	NC

Au 30 septembre 2017 Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par ses filiales pour 2 185 K€ (International Girod : 1 979 K€, Signaux Girod Services : 206K€).

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 66 K€, un emprunt de sa sous-filiale française Signaux Girod Centre Loire pour 36 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

² La SA Aires a été mise en liquidation judiciaire en janvier 2004. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

³ La société T.V.B. (Dortmund – Allemagne) a été mise en liquidation en fin d'année 2002. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

V-15 - Résultats des cinq derniers exercices

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	39 055	36 385	36 958	38 840	41 112
Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€)	4 628	3 200	4 255	4 757	3 461
Impôt sur les bénéfices (K€)	- 441	- 910	- 512	- 1 068	- 878
Participation des salariés (K€)	0	0	0	0	0
Résultat net (K€).	2 720	1 689	- 873	587	- 468
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	2 848	1 778	1 097	0	434
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	1 822	1 139	0	456	456
Résultat par action					
Bénéfice net par action	2.39	1.48	- 0.77	0.52	- 0.41
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	4.45	3.54	3.74	5.11	3.81
Dividende attribué à chaque action	1.60	1.00	0	0.40	0.40
Personnel					
Effectif moyen employé	231	227	229	241	240
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 361	9 432	9 853	9 705	9 844

V-16 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2015/2016	25	37	84	95	241
2016/2017	27	36	86	91	240

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société, (rémunération brute pour les salariés et montant facturé pour les personnes mises à disposition) s'élève à 864 K€.

Rémunération des dirigeants :

	2016/2017	2015/2016
Par la SA Signaux Girod	321	291
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

B.
COMPTES SOCIAUX

V-17 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Aval et cautions ¹	7 790
Indemnités de fin de carrière ²	940
Engagements d'investissements	0

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 258 K€ a été comptabilisée par la société sur l'exercice, sur la base de la meilleure estimation du risque.

Une provision pour risque a été comptabilisée sur la période sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2017.

V-18 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	78	347	324	435	1 184
Amortissements					
Exercices antérieurs		108	203	282	593
Exercice en cours		17	32	41	90
Valeur nette	78	222	89	112	501
Redevances payées					
Exercices antérieurs	42	173	344	392	951
Exercice en cours	6	30	0	0	36
Total	48	203	344	392	987
Redevances à payer					
A un an au plus	6	30			36
A plus d'un an et moins de 5	24	120			144
A plus de 5 ans	18	90			108
Total	48	240	0		288
Valeur résiduelle	0	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 3 822 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 272 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 696 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 1.55 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2017, ces indemnités représentent un montant de 1 252 K€ sur lesquels 312 K€ ont déjà été versés

V-19 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-20 - Capital social

	30/09/2016	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2017
Nombre d'actions à droit de vote double*	745 856	- 3 832		742 024
Nombre d'actions sans droit de vote double	344 075	- 5 208		338 867
Nombre d'actions auto-détenues	49 131	9 040		58 171
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.
Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.
A la clôture de l'exercice 2016/2017, la société possédait :

56 891 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation
1 280 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-21 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/17	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	343	128	183	33

V-22 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2017	30/09/2016	Variation %
Signalisation France	70 254	69 488	+ 1.1 %
Activités spécialisées	18 647	19 462	- 4.2 %
Activités internationales	18 179	16 536	+ 9.9 %
Total	107 080	105 486	+ 1.5 %

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2016	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	69 488	19 462	16 536		105 486
Inter secteurs	1 025	1 300	369	- 2 694	
Chiffre d'affaires total	70 513	20 762	16 905	- 2 694	105 486
Résultat opérationnel courant	- 2 417	2 526	592		701
Autres produits et charges opérationnels					- 812
Charges financières nettes					- 122
Charge d'impôt sur le résultat					546
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					6
Résultat net de l'exercice					319

Nota: Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2017	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 254	18 647	18 179		107 080
Inter secteurs	981	1 501	270	- 2 752	
Chiffre d'affaires total	71 235	20 148	18 449	- 2 752	107 080
Résultat opérationnel courant	- 953	2 287	677		2 011
Autres produits et charges opérationnels					- 2 617
Charges financières nettes					- 157
Charge d'impôt sur le résultat					946
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					6
Résultat net de l'exercice					191

I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
S.F.L	304635337	0	- 1
Signaux Girod Filiales France	443137955	1 327	- 2 462
International Girod	443137021	11	211
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	48	2 263
T.V.B*	Allemagne	NC	NC
Groupe AIRESS*	311700629	NC	NC

*Sociétés en liquidation judiciaire.

II - Données relatives à la société mère

II-1 - Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/17	30/09/16	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	14 512	11 089	3 423
Chiffre d'affaires groupe	26 600	27 751	- 1 151
Total	41 112	38 840	2 272

II-2 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-3 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2015/2016 et 2016/2017.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'est élevé à 369 K€ contre 332K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-4 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 1 787 K€.

Ce montant tient compte de l'incidence d'une provision de 1 113 K€ enregistrée dans les comptes de la filiale Signaux Girod Nord-Ouest suite à la condamnation prononcée par le tribunal administratif de Caen le 6 avril 2017, à verser au Conseil départemental de la Manche une indemnité au titre du préjudice invoqué par ce dernier du fait des pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, dans le cadre de l'exécution de contrats antérieurs à 2006. La société Signaux Girod Nord-Ouest fait appel de ce jugement.

Au cours de cet exercice la filiale Signaux Girod Sociétés Spécialisées a versé un dividende de 1 800 K€.

Signaux Girod Sociétés Spécialisées avait versé un dividende de 1 880 K€ au cours de l'exercice précédent

II-5 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

30/09/2017	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	255	159	54	42	0
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0.9 %	0.6 %	0.2 %	0.2 %	
Nombre de factures échus	570				

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

30/09/2017	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	886	271	297	41	277
Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice	2.2 %	0.7 %	0.7 %	0.1 %	0.7 %
Nombre de factures échus	147				

II-6 - Dividende

Le résultat net social par action ressort cette année à – 0.43 € contre 0.54 € en 2015/2016. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à 0.08 € contre 0.28 € en 2015/2016.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0.40 € net par action.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2013/2014	1 139 062	1 096 721	1.00 €	1 096 721	1 096 721
2014/2015	1 139 062	0	0.00 €	0	0
2015/2016	1 139 062	1 085 441	0.40 €	434 176	434 176

II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 32 056 €.

II-8 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 31/12/2017 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod 63 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-9 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2016	Variation	Au 30/09/2017
Contrat de rachat pour annulation	47 532	9 359	56 891
Contrat de liquidité	1 599	- 319	1 280
Total	49 131	9 040	58 171

II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2017/2018, nous attendons une légère progression du chiffre d'affaires et une nouvelle amélioration du résultat.

Signalisation France :

Notre stratégie sur ce pôle continue à se déployer sur 3 axes majeurs : l'organisation de notre réseau d'agences de proximité, la performance de notre activité travaux et l'évolution de notre offre de produits alliant optimisation et innovation.

Nous anticipons une stabilité du chiffre d'affaires et une nouvelle amélioration du résultat opérationnel courant.

Sociétés spécialisées :

Nous prévoyons une stabilité du chiffre d'affaires et des résultats sur ce pôle.

Activités internationales :

Dans la dynamique du développement de nos activités à l'international, nos perspectives sur ce pôle sont la croissance du chiffre d'affaires et l'amélioration du résultat, notamment grâce à nos nouvelles implantations en Amérique du Sud et un regain d'activité en Espagne.

II-11 - Evolution des participations

En France :

Le 27 mars 2017, cession de la totalité de la participation détenue dans la société Burrial. Spécialisée dans le mobilier de communication extérieur, la société Burrial était détenue à 50 % par la SAS Société Spécialisées Girod, filiale à 100 % de Signaux Girod SA.

En avril 2017, la société Signaux Girod Auvergne a été absorbée par la société Signaux Girod Services, filiale détenue à 100% par le SA Signaux Girod.

A l'étranger :

Le 29 septembre 2017, clôture de liquidation et dissolution de la société IRS (Angleterre). La société International Girod détenait 75 % des titres de la société IRS.

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 31 octobre 2017 la société Signaux Girod Centre Loire a été absorbée par la société Signaux Girod Ouest.

II-13 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 408 K€ pour l'exercice 2016/2017 contre 435 K€ pour l'exercice 2015/2016.

III - Informations sociales, sociétales et environnementales

III-1 - Informations sociales

III-1-1- Conventions de l'OIT et respect des droits de l'homme

Le Groupe intervient essentiellement en France et en Europe.

La France ainsi que la majorité des pays où Signaux Girod est présent, ont ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

Ces principes intégrés dans le droit français sont respectés dans la gestion des ressources humaines et les relations sociales.

S'agissant du respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ces droits sont reconnus en France par la loi du 1er juillet 1901 et la loi du 13 juillet 1971.

En outre, le Groupe Signaux Girod n'exerce pas d'activité dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs, et n'est donc pas confronté à la problématique de respect de ces conventions dans ses filiales ou fournisseurs.

De même, le Groupe n'exerce pas d'activité dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

III-1-2- Ventilation des effectifs

Les effectifs retenus correspondent aux personnels salariés des différentes sociétés du Groupe consolidées en intégration globale à la date du 30 septembre 2017 sauf la société Burrial détenue à 50 %, cédée au cours de cet exercice, le 23 mars 2017.

Chaque salarié est comptabilisé comme une unité, indépendamment de son temps de travail (temps complet ou temps partiel), et de la durée de son contrat (CDI ou CDD).

A la date du 30 septembre 2017, les effectifs du Groupe étaient de 833 personnes réparties de la façon suivante :

	Effectif 30/09/2017	%	Effectif 30/09/2016	%	Variation
SA Signaux Girod	232	27.9	249	28.7	- 17
Filiales signalisation France	311	37.3	333	38.4	- 22
Sociétés spécialisées	96	11.5	99	11.4	- 3
Total France	639	76.7	681	78.5	- 42
Activités internationales	194	23.3	187	21.5	+ 7
Total	833	100.0	868	100.0	- 35

Pour l'exercice 2016/2017, nous avons opéré une modification de la méthodologie pour le calcul des effectifs. Les personnes dont les contrats de travail se terminent le 30 septembre N sont considéré comme faisant parti de l'effectif. Ainsi, l'effectif au 30 septembre 2016 est modifié par rapport à la précédente publication, il passe de 862 à 868.

Au 30 septembre 2017, la répartition des effectifs par sexe était la suivante :

C.
RAPPORT DE GESTION

	Hommes	%	Femmes	%	Total
Effectif au 30/09/17	594	71.3	239	28.7	833

Au 30 septembre 2017, la répartition des effectifs par secteur d'activité et par sexe était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
SA Signaux Girod	153	25.8	79	33.0	232	27.9
Filiales signalisation France	226	38.1	85	35.6	311	37.3
Sociétés spécialisées	65	10.9	31	13.0	96	11.5
Total France	444	74.8	195	81.6	639	76.7
Activités internationales	150	25.2	44	18.4	194	23.3
Total	594	100.0	239	100.0	833	100.0

L'âge moyen au niveau du Groupe est de 43 ans.

Au 30 septembre 2017, la répartition de l'effectif par tranche d'âge était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Moins de 25 ans	25	4.2	10	4.2	35	4.2
De 25 à moins de 30 ans	51	8.6	18	7.5	69	8.3
De 30 à moins de 35 ans	69	11.6	31	13.0	100	12.0
De 35 à moins de 40 ans	74	12.5	32	13.4	106	12.7
De 40 à moins de 45 ans	105	17.7	29	12.1	134	16.1
De 45 à moins de 50 ans	111	18.7	45	18.8	156	18.7
De 50 à moins de 55 ans	82	13.8	38	15.9	120	14.4
De 55 à moins de 60 ans	52	8.8	31	13.0	83	10.0
60 ans et plus	25	4.2	5	2.1	29	3.6
Total	594	100.0	239	100.0	832	100.0

III-1-3- Mouvements du personnel

Les mouvements du personnel hors départs volontaires ou naturels (démission, retraite...) du Groupe Signaux Girod sur l'exercice 2016/2017 sont résumés dans le tableau suivant :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Embauche					
CDD	9	21	5	21	56
CDI	10	43	9	17	79
Total	19	64	14	38	135
Licenciements					
Economiques	2	12	0	0	14
Autres	6	10	2	0	18
Total	8	22	2	0	32

En dehors du remplacement d'un salarié pour une absence temporaire (congé maternité...), le recours à des contrats à durée déterminée est lié principalement à la forte saisonnalité de certaines activités du Groupe. Ainsi, l'activité de marquage au sol est très dépendante des conditions climatiques.

Des surcroits d'activité liés à l'exécution de certains contrats et marchés pour lesquels les délais de réalisations sont impératifs nous conduisent aussi à mettre en place des contrats à durée déterminée.

Pour information, les départs volontaires ou naturels (démission, retraite, fin de CDD...) de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Départs volontaires ou naturels	28	64	15	31	138

La variation nette des effectifs totaux entre le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2017 est la suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Variation totale des effectifs	-17	-22	-3	+7	-35

III-1-4- Organisation du temps de travail

Le Groupe veille à l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur concernant le travail de nuit et à la protection des salariés qui œuvrent dans un tel contexte.

Dans des cas exceptionnels de surcroits d'activité ou encore d'exécution des travaux dans des conditions particulières et notamment de fermeture nocturne de voies routières, les sociétés peuvent recourir à des heures de travail de nuit.

Toutes les sociétés françaises du Groupe, et plus particulièrement celles du périmètre signalisation France, appliquent les accords Français relatifs à l'aménagement du temps de travail.

Ce dispositif vise à adapter la durée du travail des salariés travaillant à temps complet aux fluctuations d'activités des entreprises.

Les sociétés sont en effet soumises à des variations d'activités en raison notamment des fluctuations de la demande de la clientèle et des phénomènes météorologiques. Ces variations d'activité sont de plus en plus fréquentes et importantes. Elles entraînent des fluctuations des coûts de production qui influent sur la compétitivité de l'entreprise.

Ce recours à l'annualisation doit donc permettre :

Sur le plan économique, d'adapter le volume d'heures travaillées chaque semaine au plan de charges. L'objectif global étant d'améliorer les capacités de réactions aux demandes de la clientèle pour mieux satisfaire à ses besoins et de maîtriser les coûts de production.

Sur le plan social :

- d'éviter le recours excessif aux heures supplémentaires ;
- de réduire le recours au système d'indemnisation des arrêts de travail pour intempéries du régime des Travaux Publics, voire au chômage partiel en cas de baisse ou de perte d'activité en période dite de basse saison ;
- de limiter le recours au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée et ainsi pérenniser les emplois en contrat à durée indéterminée ;
- d'anticiper les périodes de forte activité.

Sur un plan personnel, d'éviter le stress des périodes de forte activité en augmentant les horaires et en les diminuant lors des périodes moins denses.

III-1-5- Absentéisme et motifs

Les taux d'absentéisme et leurs motifs sont comme suit pour l'exercice 2016/2017 :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales
Maladie	2.6%	4.5%	5.4%	3.0%
Accidents du travail et maladies professionnelles	0.7%	1.6%	2.8%	0.7%
Autres	0.4%	0.7%	0.2%	0.1%

Le taux d'absence est obtenu par le nombre d'heure d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail.

III-1-6- Rémunérations et leur évolution

Le Groupe s'est toujours efforcé de pratiquer une politique de rémunération globale, compétitive sur le marché et stimulante pour ses collaborateurs. Signaux Girod met l'accent sur une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et/ou de l'entreprise, et permet à ses collaborateurs de partager les fruits de sa croissance à travers des systèmes d'intéressement, de participation et de primes.

Cette politique de rémunération vise à la fois à attirer compétences, talents et à être en ligne avec les objectifs du Groupe.

Les rémunérations sont de plus en plus valorisées en harmonie avec la mesure de la mise en œuvre de compétences, dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des informations quantitatives sont disponibles dans l'annexe des comptes consolidés (III Note 18 Charges de personnel).

III-1-7- Hygiène, santé et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour le Groupe Signaux Girod.

Une politique Qualité Sécurité et Environnement a donc été définie pour les sociétés du périmètre signalisation France, dont la société Signaux Girod fait partie.

Toutes les sociétés du Groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition. Des actions sont menées dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir ou de renforcer les connaissances de nos salariés sur les aspects sécurité.

L'Unité de Production Centralisée de Bellefontaine (UPCB) est la plus importante du groupe. Elle a obtenu, le 20 février 2012, la certification OHSAS 18001, démontrant la mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. Cette certification a été renouvelée au cours de l'exercice 2016/2017. Dans le cadre de notre politique de management Qualité Santé Sécurité Environnement (QSSE), nous avons engagé des actions visant à améliorer l'accueil du personnel intérimaire et diminuer les accidents de travail liés aux manutentions.

Afin d'agir sur les comportements de nos collaborateurs, nous avons mis en place plusieurs formations axées sur trois thématiques :

- Management de la sécurité pour les manager ;
- Formation pour la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) pour le personnel volontaire afin de devenir préventeur des risques ;
- Formation gestes et postures pour l'ensemble de notre personnel permanent et intérimaire. Le déploiement de cette formation est prévu sur une période de 3 ans. Les premiers opérateurs ont été formés au cours du mois de Mai 2017.

L'objectif est de réduire nos accidents de travail jusqu'à atteindre le « Zéro AT ». Au cours de cet exercice, nous avons engagé une démarche de communication auprès des salariés par l'affichage du nombre de jours sans AT, bilan à chaque trimestre, échange sécurité mensuel effectué par les manager travaux. Les analyses des accidents avec arrêt sont systématiques, et une prime d'intéressement concernant les accidents de travail a été mise en place.

Les faits accidentels majeurs, dans notre secteur d'activité, sont la manutention et l'outillage portatif. Les actions menées au sein des agences de travaux ont ciblé la sensibilisation des gestes et postures, la remise à jour des

fiches de sécurité, le contrôle de la mise à disposition et du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) principalement, par des audits réguliers de sécurité sur les chantiers.

Notre personnel est régulièrement formé aux habilitations pour le transport de marchandises dangereuses (ADR), au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES), au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). Au cours de l'exercice 2016/2017, 619 heures de formation étaient centrées sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail sur le site de Bellefontaine.

Nous avons un conseiller à la sécurité externe déclaré qui réalise des audits transport de marchandises auprès de filiales à une fréquence définie

Au cours de l'exercice 2016/2017 :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales
Nbr AT avec arrêt	11	25	8	5
Nbr de jours d'arrêt de travail	206	1 083	502	339
Taux de fréquence*	28	55	53	15
Taux de gravité**	0.5	2.4	3.3	1.0

*le taux de fréquence est obtenu par le nombre d'accidents de travail avec arrêt survenus au cours de l'exercice sur le nombre d'heures travail multiplié par 1 000 000.

**le taux de gravité est obtenu par le nombre de journées perdus sur l'exercice sur le nombre d'heures de travail multiplié par 1 000.

III-1-8- Formation et gestion des compétences

Le Groupe Signaux Girod a placé la formation professionnelle et le développement des compétences de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations. Ces deux outils sont utilisés comme un levier de performance individuelle et collective, ainsi qu'un outil de partage d'une même culture métier et managériale.

Depuis 2015, l'organisme de formation interne, Signaux Girod Organisme de Formation (SGOF), joue un rôle central dans cette démarche. Comme par exemple, le parcours de formation en signalisation horizontale, développé pour renforcer les compétences techniques des collaborateurs dans ce secteur d'activité.

En ce sens, la formation interne à trois objectifs :

- Promouvoir et valoriser nos connaissances et compétences internes. Par exemple, notre service informatique propose des sessions de formation sur des bases de l'informatique;
- Favoriser le développement des compétences ;
- Promouvoir des métiers méconnus auprès des jeunes : salon de Paris à la cité des sciences, salon de l'alternance à l'université Jean Moulin de Lyon, salon au Centre de Formation des Apprentis de l'industrie à Besançon.

Pour favoriser l'accueil et l'intégration de nos nouveaux collaborateurs, un parcours d'intégration est en cours d'élaboration pour les managers. Les objectifs sont de faciliter la prise de poste, appréhender les méthodes et outils de travail interne, tout en créant des liens entre collaborateurs. Ce parcours d'intégration est rythmé par plusieurs temps forts :

- Journées Bienvenue Groupe ;
- Rendez-vous d'intégration avec les principaux interlocuteurs ;
- Journée d'immersion en agence pour appréhender la réalité et la diversité des métiers du Groupe et rencontrer des équipes pluridisciplinaires.

Au cours de cet exercice, nous avons mis l'accent sur la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation en alternance. Cette forme de contrat nous permet de créer un vivier de jeunes talents, transmettre et pérenniser les compétences internes, tout en nous permettant d'embaucher des jeunes rapidement opérationnels à nos métiers.

La formation professionnelle est un outil de gestion stratégique relatif au maintien et au développement des compétences de nos collaborateurs.

Les formations réalisées au cours de l'exercice 2016/2017 représentent :

	Total (en heure)	Nbre heure / salarié formé
Signalisation France	5 933	17
Sociétés Spécialisées	793	13
Activités internationales	813	17
Total	7 539	16

III-1-9- Dialogue social

Les sociétés du Groupe veillent à appliquer les lois et règlements liés au dialogue social et faciliter l'investissement des collaborateurs dans les décisions stratégiques.

Des IRP (Institutions Représentatives du Personnel) sont mises en place dans les différentes entités dans le respect de la réglementation.

Cette forme de représentation est liée aux effectifs des différentes entités juridiques au sein desquelles l'ensemble des sujets relatifs à l'économie, à la stratégie ou encore aux organisations est évoqué.

Au cours de l'exercice 2016/2017, aucun accord collectif n'a été signé.

III-1-10- Egalité de traitement

L'ensemble des grands sujets relatifs aux aspects réglementaires est scrupuleusement approprié et appliqué, comme :

- L'égalité entre les hommes et les femmes qui, au sein de la société Signaux Girod, fait l'objet d'un rapport annuel permettant de suivre les situations d'emploi comparées et de tendre vers la réduction des écarts constatés ;
- La pénibilité ayant fait l'objet de la création d'un observatoire sur le périmètre Signalisation France ;
- Le contrat génération qui a été reconnu conforme par la DIRECCTE.

Par ailleurs, l'un des objectifs des sociétés du Groupe est de continuer à œuvrer pour :

- Intégrer des personnes rencontrant des difficultés d'insertion ;
- Maintenir et développer des conditions de travail favorables aux personnes en difficulté d'insertion ;
- Répondre aux obligations d'emploi dans ce domaine.

Pour cela et localement, les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Collaboration avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) locaux ;
- Implication des différents interlocuteurs (CAP EMPLOI, AGEFIPH, etc.) dans nos besoins en recrutement afin de tenir compte du public en situation de handicap.

III-2 - Informations environnementales

III-2-1- Politique générale du groupe en faveur de l'environnement

Le Groupe Signaux Girod s'est engagé dans une démarche de protection de l'environnement. L'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à notre activité. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration en continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration.

Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

- Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 25 août 2017 ;
- Les sociétés Concept Urbain renouvelée 25 octobre 2016 et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

L'UPCB, fait l'objet de contrôles réguliers de la part d'un organisme agréé sur les niveaux sonores. Ces contrôles montrent des niveaux inférieurs aux limites réglementaires. Les activités réalisées de nuit, correspondent pour l'essentiel à du balisage sur route ou autoroute ne générant pas ou peu de nuisance sonore, ni de pollution lumineuse.

Le Groupe Signaux Girod a investi depuis deux ans dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité Hygiène Sécurité Environnement (HSE).

L'unité de production de Bellefontaine, fait l'objet de contrôles réguliers de la part d'organismes agréés. Dans le cadre de notre politique de management QSSE, nous avons engagé des actions visant à limiter nos impacts environnementaux. Ces actions ont été identifiées suite à une mobilisation originale de l'ensemble des managers « le marathon environnemental ». Les responsables de production, ont été impliqués afin d'identifier les impacts environnementaux. Cette démarche nous a permis de mettre à jour l'analyse environnementale de l'UPCB.

Le Groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2016/2017, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

III-2-2- Prévention de la pollution et des rejets dans l'air, dans l'eau et le sol

Le Groupe Signaux Girod, par ses activités, peut être source de plusieurs types de pollutions :

- Dans l'air, notamment à travers ses activités de marquage au sol, de laquage et de sérigraphie, à l'origine de rejets de COV (Composés Organiques Volatil) ;
- Dans l'eau, dans ses unités de production, avec l'utilisation de produits dangereux.

Pour le site de Bellefontaine, les rejets de COV ont été évalués à 11.5 tonnes pour cet exercice.

Afin de prévenir la pollution issue de ses activités, le groupe Signaux Girod a engagé plusieurs actions, sur le périmètre de ses filiales françaises, hors spécialisées :

- La directive SEVESO III et les décrets de transposition ont modifié les nomenclatures ICPE et les seuils des différents régimes. Par conséquence, les installations du réseau France (hors filiales spécialisées) ont été mises à jour auprès des administrations et ne sont plus soumis à déclaration ICPE ;
- Le choix des produits de marquage au sol permet de limiter la pollution de l'air. Parmi les critères de sélection, figurent les suivants :

- Produits à haut pourcentage d'extraits secs. Les peintures ont un extrait sec minimal de 75% et les enduits à froid et à chaud sont à 100% d'extrait sec ;
- Peintures à l'eau et des enduits à chaud éligibles au label NF-Environnement ;
- Peintures solvantées sans solvant nocif ;
- Produits colorés exempts de pigments à base de plomb.

Sur le site de production centralisée, nos points de rejets sont équipés de filtres adaptés et des contrôles sont réalisés tous les ans par un organisme extérieur (Apave) afin de s'assurer de la conformité de nos rejets. En ce qui concerne les COV, nous recherchons en permanence des produits de substitution contenant moins de COV afin d'en réduire la quantité rejetée. Nous utilisons uniquement des laques polyuréthanes à bases aqueuses. Nous remplaçons peu à peu nos process de sérigraphie au profit de process d'impression numérique beaucoup moins polluants. Nos recherches d'amélioration porte notamment sur les produits de substitution et une optimisation des méthodes de nettoyage de notre matériel de laquage afin de réduire les quantités de solvants.

Pour ce qui concerne les rejets aqueux, une station d'épuration traite l'ensemble de nos effluents. Des analyses à fréquences variables permettent de s'assurer de son bon fonctionnement et de la qualité des eaux rejetées, sous contrôle de la DREAL et de l'Agence de l'eau. Les rejets dans l'air sont également analysés par des organismes

indépendants afin de connaître les concentrations en polluants et de mettre en place, le cas échéant, des actions préventives ou correctives. Des contrôles annuels sont effectués à la sortie de nos cheminées et sur différents postes de travail.

Tous les déchets dangereux sous forme liquide sont sur rétention afin d'empêcher tout risque de pollution des sols par déversement accidentel.

Les filiales du périmètre signalisation France sont équipées de bacs de rétentions ou bien de local de stockage entièrement sous rétention avec palplanche étanche, afin de supprimer le risque de fuite ou de déversement accidentel lié au stockage de produits chimiques et de déchets dangereux sous forme liquide.

De plus, tous les sites sont équipés d'absorbants ainsi que de kit de dépollution dans les véhicules de travaux afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de déversements ou de fuite accidentelle.

III-2-3- Actions mises en place pour le retraitement et la valorisation des déchets

Les activités du Groupe Signaux Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

- Des déchets dangereux, notamment des emballages vides souillés, des déchets de peinture, des diluants usagés, des déchets industriels spéciaux, tels que DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)... ;
- Des déchets banals, tels que déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton, ou encore en bois ;
- Des déchets inertes, notamment des gravats.

Pour l'exercice 2016/2017, les tonnages de déchets produits sont les suivants :

Types de déchets	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Déchets dangereux	306	18	5
Déchets banals	591	184	101
Déchets inertes	798	9	18
Tonnage total	1 695	211	124
Part revalorisée des déchets dangereux	76 %	0.0 %	40 %

Pour les déchets dangereux, un contrat groupe rassemble la majorité des filiales françaises, hors sociétés spécialisées intégrées proportionnellement, ce qui permet d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de nos déchets dangereux. Tous les déchets dangereux ont été identifiés et un tri est défini afin d'assurer la bonne filière d'élimination ou de recyclage de chaque déchet.

Concernant les DEEE, une gestion particulière a été mise en place pour l'ensemble de ces filiales françaises : les déchets sont centralisés et gérés directement par le site de Bellefontaine.

Des initiatives locales sont mises en place par diverses filiales, afin d'assurer un meilleur tri et une meilleure valorisation des déchets.

Afin de réduire le volume des déchets produits, une action d'éco-conception continue d'être appliquée pour les produits de marquage routier. Les résines thermoplastiques sont conditionnées dans des sacs thermofusibles. Ainsi, les sacs sont directement placés dans le fondoir et se mélangent à la résine. Le sac thermofusible ne laisse aucun déchet.

Sur le site de Bellefontaine, un grand nombre de bacs de collecte sont mis à la disposition des salariés afin d'optimiser le tri de nos déchets. En ce qui concerne les DIB, nous disposons d'une filière locale pour leur recyclage et leur élimination. Nous échangeons régulièrement avec nos fournisseurs de matières premières afin d'optimiser les conditionnements et gammes d'emballage dans le but de réduire autant que possible le volume de déchets. En ce qui concerne les déchets industriels dangereux, nous collaborons avec un prestataire principal. Il nous fournit des conditionnements adaptés et conformes en fonction des déchets concernés.

Dans le cadre des livraisons depuis le site de fabrication vers les autres filiales, un système de consignation des caisses palette plastique permet de réduire l'usage d'emballages supplémentaires et donc de réduire la quantité de déchets produits.

III-2-4- Consommations énergétiques et mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique

Le Groupe Signaux Girod a trois principaux postes de consommation d'énergie :

- Dans les bureaux ;
- Dans les unités de production pour les activités de production de signalisation verticale ;
- Pour les véhicules, notamment dans le cadre des activités de marquage au sol.

Note : pour l'ensemble des indicateurs combustibles, la société Senalizacion Pérou créée en 8 juin 2016, puis entrée dans ces locaux en Novembre 2016, n'est pas prise en compte. Celle-ci entra dans le périmètre de consolidation au prochain exercice 2017/2018.

Sur l'exercice 2016/2017, ses consommations énergétiques, converties en KWH, sont les suivantes pour l'ensemble du Groupe :

	Electricité (kwh)	Gaz (kwh)	Fuel (kwh)
Signaux Girod SA	2 354 512	4 722 987	-
Filiales signalisation France	682 743	915 527	31 200
Sociétés spécialisées	512 949	168 156	17 888
Activités internationales	646 864	783 067	-
Total	4 197 068	6 589 737	49 088

Les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques se répartissent de la manière suivante:

	Electricité (tonne CO2)	Gaz (tonne CO2)	Fuel (tonne CO2)
Signaux Girod SA	193	1 034	-
Filiales signalisation France	56	200	10
Sociétés spécialisées	42	37	6
Activités internationales	252	26	-
Total	543	1 297	16

Des actions ponctuelles sont mises en place dans diverses filiales françaises afin de réduire la consommation énergétique, notamment dans les bureaux. Lors du renouvellement de notre parc machine, ou pour la mise en place de tout nouveau process, le type d'énergie et la consommation des équipements proposés fait partie des critères de choix. Enfin, de manière plus générale, nous travaillons sur l'optimisation des coûts énergétiques avant le lancement de la fabrication de toute nouvelle gamme de produits.

Sur l'UPCB, malgré l'augmentation de la charge de travail liée à la centralisation de la production, la consommation énergétique a diminué. De nombreuses améliorations ont été apportées : récupération de la chaleur du compresseur afin de l'utiliser dans le chauffage des bureaux, mise en place d'une chaudière à condensation, relamping éclairage en FULL LED de plus de 90% de nos ateliers. Ces améliorations passent aussi par l'augmentation des activités supervisées : gestion des horaires, pilotage des nouvelles Centrales de Traitement de l'Air (CTA), par exemple.

Pour l'exercice 2016/2017, les achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant (quantités en litres)	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	897 671	176 261	52 334
Essence	13 179	60 489	-

Lors de l'achat ou de la location de véhicules, la consommation en carburant est un critère déterminant.

Pour l'exercice 2016/2017, les émissions de CO2 liées aux achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant (Emission de CO2 en tonnes)	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	2 437	445	141
Essence	32	145	-

Concernant les émissions de CO₂, les deux principaux postes sont :

- la consommation de carburant avec 3 200 tonnes, utilisé principalement lié au transport de marchandises, et aux déplacements de nos commerciaux ;
- la consommation de gaz avec 1 297 tonnes dont 79% pour l'UPCB qui utilise dans le process de fabrication (four émail et étuves) et dans notre système de chauffage.

Concernant les Gaz à Effet de Serre (GES), les principaux postes significatifs sont :

- les matières premières ;
- le transport de marchandises.

Les quantifications de GES pour les matières premières et le transport de marchandises seront publiées l'année prochaine en fonction de la nouvelle transposition de la loi.

III-2-5- Actions mise en place pour l'utilisation raisonnée des matières premières

Consommations d'eau :

Les consommations d'eau du Groupe Signaux Girod sont, pour les filiales du périmètre signalisation France, essentiellement liées aux besoins sanitaires. Il n'y a pas d'utilisation d'eau dans les processus de fabrication et de travaux sur chantier. Sur l'UPCB, nos consommations d'eau sont suivies quotidiennement pour nos traitements de surface qui sont nos principaux postes de consommation. Les autres process utilisant des volumes importants d'eau sont suivis d'une manière hebdomadaire. Toutes ces données sont suivies mensuellement en CPES (Comité de Pilotage Environnement et Sécurité).

Sur l'exercice 2016/2017, les consommations d'eau sont les suivantes :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total
Consommation en M3	2 579	9 190	523	3 255	15 547

Autres matières premières :

De manière générale, avant le lancement de la fabrication de nos nouvelles gammes de produits, nous travaillons sur l'optimisation de la matière et la réduction des coûts énergétiques.

III-2-6- Impacts des activités sur la biodiversité

Les filiales françaises sont implantées en zone industrielle ou parc d'activités. Elles ne sont pas implantées en zones naturelles protégées (NATURA 2000).

Dans le cadre des activités de ces filiales, aucun rejet ou lavage n'est réalisé sur chantier. De plus les déchets de chantier sont triés et stockés dans le véhicule avant d'être ramenés à la filiale.

En cas de déversement accidentel de produit (peinture, résine, diluant...), l'entreprise met à disposition du personnel, des moyens d'action pour contenir et absorber la fuite par des kits absorbants sur chantier et des bacs d'absorbants en atelier. Des consignes d'intervention d'urgence sont organisées en filiales et sur chantier.

Sur le site de Bellefontaine, des contrôles sont réalisés régulièrement afin de s'assurer que l'activité n'a aucun effet néfaste sur la biodiversité :

- Nos points de rejets atmosphériques sont contrôlés par un organisme externe et aucune non-conformité n'est décelée ;
- Nos rejets aqueux sont contrôlés quotidiennement, et nos rejets sont arrêtés en cas de dépassement de seuils. Des analyses trimestrielles réalisées par un laboratoire externe complètent ces contrôles quotidiens ;
- Enfin, les risques de pollution du sol sont fortement réduits du fait de l'utilisation systématique de bacs de rétention pour nos produits liquides dangereux.

III-3 - Informations sociétales

III-3-1- Principales parties prenantes

Les principaux clients du Groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement des routes et des villes.

Nos fournisseurs les plus importants sont des producteurs d'aluminium et de films réfléchissants destinés à la production de panneaux de signalisation.

Nos principaux prestataires de services sont des sous-traitants pour les travaux et des sociétés d'intérim.

III-3-2- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

III-3-3- Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a recours, de manière marginale, à la sous-traitance et à la main d'œuvre extérieure dans son activité de production. En revanche, dans son activité de pose et montage des produits sur le terrain, il fait appel à des sous-traitants à certains moments de l'année pour faire face à des surplus d'activités. Ces travaux de prestations s'effectuent dans un cadre juridique réglementé et selon les normes en vigueur.

III-3-4- Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité. A ce titre, les pratiques de corruption, tout comme l'ensemble des pratiques illicites, sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe Signaux Girod.

Nos personnels sont sensibilisés au respect de la réglementation régissant les relations commerciales.

A l'aide de formation et de guide anti-corruption réalisés sur les exercices précédents, les pratiques pour la lutte anti-corruption sont ancrées dans les mœurs. La direction du groupe ainsi que son personnel, reste quotidiennement vigilant.

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique et/ou commercialise.

Le souci constant de la sécurité des utilisateurs des produits et des services fournis par le Groupe, se traduit par la recherche constante d'améliorations techniques des produits, des méthodes, et des organisations.

Nous avons effectué une circularisation des principaux fournisseurs de Signaux Girod SA. Sur 20 fournisseurs interrogés au cours de cet exercice, 8 nous ont répondu et attestent respecter les huit conventions fondamentales de l'OIT. Ils représentent 21.9% des achats effectués au cours de l'exercice, soit environ 5 176 K€.

Ces fournisseurs sont différents de ceux circularisés au cours du précédent exercice, pour lesquelles nous avons obtenu 33 réponses. En cumulant le montant de ces 8 fournisseurs et du montant des achats effectués au cours de cet exercice auprès des 33 fournisseurs, nous atteignons un montant total de 19 690 K€ soit 79.5% de nos achats.

III-3-5- Partenariat et mécénat

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas engagé de partenariat ou d'action de mécénat.

Note méthodologique

Cette note méthodologique explique les processus de remontée des informations publiées dans le présent rapport de gestion et précise les périmètres de reporting considérés ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour les données quantitatives

III-3-6- Périmètre

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale. Les données sociales et environnementales ont été consolidées à 100% pour l'ensemble des filiales, quelle que soit la part de capital détenue.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

La SA Signaux Girod et le site de Bellefontaine (27.9% des effectifs) ;

Le périmètre Signalisation France comprenant l'ensemble des filiales françaises, incluant Signaux Girod, et à l'exclusion des Sociétés spécialisées (65.2% des effectifs) ;

Le périmètre des Sociétés spécialisées (11.5% des effectifs totaux) ; et

Le périmètre des activités internationales (23.3% des effectifs totaux).

III-3-7- Collecte des données et précisions méthodologique

III-3-8- Indicateurs sociaux

Les effectifs au 30 septembre 2017 et leur ventilation par genre et par zone géographique se fondent, sur le périmètre total, sur les fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines issus du logiciel de paie et service Consolidation.

Les mouvements de personnel reportés sont issus de deux sources distinctes :

- Les embauches et licenciements du périmètre Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (65.2% du périmètre total) sont issus du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines du Groupe

- Les embauches et licenciements des filiales spécialisées et internationales (soit 34.8% du périmètre) se fondent sur les déclarations des services comptabilité de ces différentes filiales.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines sur le périmètre SIF et issu du suivi réalisé par les services comptabilités pour les filiales spécialisées et internationales.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale et suivi par les services QSE et Administration Du Personnel (ADP) du Groupe.

Les heures de formations sont reportées sur le périmètre des filiales spécialisées (soit 11.5% des effectifs totaux) et internationales (23.3% des effectifs totaux) se fondent sur les déclarations des services comptabilité de ces différentes filiales.

Le périmètre des filiales Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (65.2% des effectifs totaux) et sont issues des fichiers de suivi des compétences réalisés par la direction des Ressources Humaines.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines, sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale.

III-3-9- Indicateurs environnementaux

Les données publiées sur les rejets de COV ne concernent que le site de Bellefontaine, principale usine du Groupe.

Les tonnages des déchets dangereux ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge environ 80.8% des déchets dangereux des sociétés du périmètre signalisation France.

La quantification des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés des périmètres « signalisation France », « sociétés spécialisées » et « activités internationales », a été réalisée à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les consommations de carburants et les émissions de CO2 qui y sont liées sont issues d'informations directement communiquées par le fournisseur et calculées à partir de la base ADEME.

Pour les indicateurs environnementaux, hors déchets, la société Senalizacion Girod Pérou, n'est pas prise en compte pour cet exercice. Elle intègre le suivi pour l'exercice prochain.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 9 671 K€ au 30/09/17, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	6 616	1 907	4 471	238
Taux variable	1 923	1 074	849	
Taux variables avec garantie de taux	1 132	572	560	
Total des emprunts	9 671	3 553	5 880	238

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 152 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels;
- 1 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;
- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 120.3 M€

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale

Assemblée générale ordinaire :

- Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 24 mars 2017.
- Contenu de l'autorisation : Autorisation à donner au conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.
- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.
- Utilisation effective au 30 septembre 2017 :
 - Rachat d'actions pour annulation : 56 891
 - Contrat de liquidité : 1 280

Assemblée générale extraordinaire :

- Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 24 mars 2017
- Contenu de l'autorisation : Délégation donnée au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.
- Utilisation effective : Néant

VI - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

Le résultat net part du groupe s'établit à + 0.1 M€.

En millions d'Euros	2016/2017 Du 01/10/2016 Au 30/09/2017	2015/2016 Du 01/10/2015 Au 30/09/2016	Variations en M€
Chiffre d'affaires	107.1	105.5	+ 1.6
Résultat opérationnel courant	+ 2.0	+ 0.7	+ 1.3
Résultat opérationnel	- 2.6	- 0.1	- 2.5
Résultat net consolidé	+ 0.2	+ 0.3	- 0.1
Résultat net part du groupe	+ 0.1	+ 0.3	- 0.2

Conformément à nos objectifs définis en début d'exercice, le chiffre d'affaires a progressé de 1,5 % et le plan de redressement de la profitabilité s'est traduit par une progression de 1,3 M€ du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel est affecté par des provisions et charges essentiellement liées à des litiges antérieurs à 2006.

Signalisation France : (CA : 70,3 M€ - ROC : - 1,0 M€)

Le chiffre d'affaires progresse de 1,1 % et le résultat opérationnel courant s'améliore de 1,5 M€, confirmant nos perspectives.

Sociétés spécialisées : (CA : 18,6 M€ - ROC : + 2,3 M€)

Le chiffre d'affaires recule de 4,2 %, en raison notamment de la sortie de périmètre de la société Burrial.

Avec 2,3 M€, en baisse de 0,2 M€, le résultat opérationnel courant conserve toutefois un niveau très satisfaisant.

Activités internationales : (CA : 18,2 M€ - ROC : + 0,7 M€)

Le chiffre d'affaires progresse de 9,9 %, suite au regain d'activité en Espagne et en Belgique. Le résultat opérationnel courant progresse de 0,1 M€.

Gouvernement d'entreprise

VI-1 - Organes d'administration, de direction et de contrôle

Conseil D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 a nommé, à compter de cette date, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

Monsieur Claude GIROD

Madame Jacqueline GIROD

Madame Valérie CONCLOIS

Monsieur Jacques MORLOT

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 a nommé, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

Monsieur Eric PICHET

En date du 30 mars 2012, le Conseil d'administration a nommé :

Monsieur Claude GIROD en qualité de Président Directeur Général ;
Madame Jacqueline GIROD en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Fonctionnement du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son président.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

La voix du Président est prépondérante.

Responsables du contrôle des comptes
Commissaires aux comptes titulaires

Commissaires aux comptes suppléants

PLURIS AUDIT SARL
7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

M. Guy MENOUILARD
7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

ERNST & YOUNG et AUTRES SAS
Tour Oxygène
10/12 Bd Marius Vivier Merle
69393 LYON cedex 03

AUDITEX SAS
11, allée de L'Arche
92037 PARIS La Défense Cedex

VI-2 - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

	ERNST & YOUNG				PLURIS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/17	30/09/16	30/09/17	30/09/16	30/09/17	30/09/16	30/09/17	30/09/16
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	95.7	93.4	77.0	77.3	34.9	40.5	25.1	26.6
Filiales intégrées globalement	15.0	14.5	12.1	12.0	104.2	111.9	74.9	73.4
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
Emetteur	13.5	12.9	10.9	10.7				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	124.2	120.8	100.0	100.0	139.1	152.4	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	124.2	120.8	100.0	100.0	139.1	152.4	100.0	100.0

VI-3 - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2017

	Actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	62.97	1 434 426	78.47
Famille Girod nominatifs	24 113	2.12	48 225	2.64
Autres nominatifs	1 038	0.09	1 737	0.09
Actions propres	53 123	4.66	0	0.00
Flottant	343 575	30.16	343 575	18.80
Total	1 139 062	100.00	1 827 963	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant
Droit de vote double

C. RAPPORT DE GESTION

L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales (art. 31 al. 3 des statuts).

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de transactions par séance
Janvier 2017	19.27	881
Février 2017	22.21	983
Mars 2017	22.16	549
Avril 2017	22.36	447
Mai 2017	21.90	512
Juin 2017	23.38	725
Juillet 2017	23.45	353
Août 2017	22.19	370
Septembre 2017	22.12	342
Octobre 2017	23.90	533
Novembre 2017	23.70	313
Décembre 2017	24.71	637
Moyenne	22.61	554

VI-4 - Liste des mandats

Monsieur Claude GIROD

Président Directeur Général, administrateur

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod
	S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
	S.A.S. Signaux Girod Services
Président	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
	S.A.S. Signaux Girod Ile de France
	S.A.S. Signaux Girod Nord de France
	S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes
	S.A.S. Concept Urbain
	S.A.S. SIP
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Alsace
	S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne (jusqu'au 10 avril 2017) ⁸
	S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire (jusqu'au 31 octobre 2017) ⁹
	S.A.R.L. Signaux Girod Chelle
	S.A.R.L. Signaux Girod Est
	S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc
	S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine
	S.A.R.L. Signaux Girod Nord-Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est
	S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône
	S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location
	S.A.R.L. L'Appentière Fleurie
Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente	S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration	SIA M-2 (Lettonie)
Membre du Directoire	IRS Ltd (Grande-Bretagne) (jusqu'au 29 septembre 2017) ¹⁰
Administrateur	ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant	S.A.R.L. L'Immobilier Marceau
Président et associé	S.A.S. L' Holding Girod (jusqu'au 7 décembre 2016) ¹¹

⁸ Transmission universelle de patrimoine à la S.A.S. SIGNAUX GIROD SERVICES à effet du 10 avril 2017.

⁹ Transmission universelle de patrimoine à la S.A.R.L. SIGNAUX GIROD OUEST à effet du 31 octobre 2017.

¹⁰ Liquidation judiciaire de la société IRS Limited clôturée le 29 septembre 2017.

¹¹ Liquidation amiable de la S.A.S. L'HOLDING GIROD en date du 7 décembre 2016.

Madame Jacqueline GIROD

Directrice Générale Déléguée, administratrice

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Administratrice

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée
S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Administrateur indépendant

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Administrateur indépendant

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur **GESTION 21** (S.A. non cotée)
Membre Conseil de Surveillance **TwentyFirst Capital S.A.S.**

VI-5 - Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	2015/2017	2014/2016
Claude GIROD :		
Président Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	187 512	172 457
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD :		
Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	106 011	99 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie CONCLOIS :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	46 591	38 783
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 000	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	375 147	345 240

C.
RAPPORT DE GESTION

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

	Exercice 2016/2017		Exercice 2015/2016	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	152798	152798	152 798	152 798
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	26 305	26 305	11 250	11 250
Jeton de présence				
Avantages en nature	8 409	8 409	8 409	8 409
Total	187 512	187 512	172 457	172 457
Jacqueline GIROD :				
Directrice générale, membre du directoire jusqu'au 30 mars 2012 puis Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	99 000	99 000	99 000	99 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	7 011	7 011		
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	106 011	106 011	99 000	99 000
Valérie CONCLOIS :				
Membre du directoire jusqu'au 31/03/2012 puis administrateur				
Rémunération fixe	46 591	46 591	38 783	38 783
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	46 591	46 591	38 783	38 783
Jacques MORLOT: Administrateur				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET :				
Administrateur et Président du comité d'audit				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	25 000	25000	25 000	25 000
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	25 000	25 000

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux (article L225-102-1 du Code de commerce).

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		X		X		X		X
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		X		X		X		X
Valérie CONCLOIS Administrateur	X			X		X		X
Jacques MORLOT Administrateur		X		X		X		X
Eric PICHET Administrateur depuis le 29 mars 2013		X		X		X		X

*La société respecte la règle de non-cumul du mandat social avec un contrat de travail.

VII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 30 janvier 2018
Claude GIROD
Président Directeur Général

I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2017, les titres de participation s'élèvent en valeur nette à K€ 28.512. Votre société a comptabilisé une dépréciation de K€ 1.787 sur l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans les paragraphes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute. Cette valeur recouvrable est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de cette valeur recouvrable.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner la méthode d'évaluation retenue par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation ;▶ comparer les capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société est engagée dans des litiges avec des entreprises concurrentes et des clients qui auraient subis des préjudices en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010.</p> <p>La provision comptabilisée à ce titre s'élève à K€258 au 30 septembre 2017. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes IV-6, V-5 et V-18 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours avec la provision comptabilisée par la société.▶ En l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport d'expertise mandatée par la société.▶ Nous avons apprécié la compétence et l'indépendance de l'expert mandaté par la société.▶ Dans le cas particulier décrit dans la note V-5 de l'annexe aux comptes annuels, nous avons examiné les arguments développés par la société pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal.▶ Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées dans les notes IV-13, V-5 et V-18 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par les assemblées générales du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2017, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT S.A.R.L.

Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk

II - Rapport de l'organisme indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Signaux Girod, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composé du protocole de reporting de Développement Durable (ci-après les « Référentiels ») disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et la date de signature de notre rapport sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 4.2 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 51 % des indicateurs sociaux et 49 % des indicateurs environnementaux.

¹ **Informations sociales** : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, la santé et sécurité (les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales et sociétales : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la part des déchets dangereux revalorisés, les rejets de COV), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie des bâtiments et les émissions de GES liées aux énergies et aux carburants), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption).

² Pour les énergies et les carburants : Signaux Girod, SG Centre Loire, SIP, Senales ;

Pour les déchets : Signaux Girod, SG Centre Loire, SIP, Senales ;

Pour les COV : Signaux Girod (UPCB) ;

Pour les effectifs, la formation, l'absentéisme : Signaux Girod, SG Sud Est, SG Rhône Alpes, SG Chelles, Concept Urbain, GSR ;

Pour l'accidentologie : Signaux Girod, SG Sud Est, SG Rhône Alpes, SG Chelles, Concept Urbain, Senales Girod

D.
RAPPORTS DIVERS

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 30 janvier 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky

Associé développement durable

Bruno Perrin

Associé

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées en annexe I du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

<u>Sociétés concernées</u>	<u>Nature, objet et modalités</u> <u>Motifs justifiant de l'intérêt des conventions et engagements pour la société</u>
<u>Sénales Girod,</u> <u>GS Plus,</u> <u>M2</u>	<p>Reconduction tacite des conventions de prestations de services conclues entre votre société et ses sous-filiales internationales, par lesquelles votre société fournit conseil, assistance, animation et organisation dans des domaines définis.</p> <p>Facturation selon la méthode « Cost Plus ».</p> <p>Montant comptabilisé dans les produits de l'exercice selon le détail ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sénales Girod : 14 780 €• GS Plus : 16 748 €• M2 : 6 867 € <p>Ces prestations permettent d'optimiser les ressources, les moyens et les compétences au sein du Groupe : votre société bénéficie en effet d'une expérience et d'une expertise reconnues dans les domaines précités, ce dont les filiales internationales de votre Groupe ont souhaité pouvoir bénéficier.</p>

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

<u>Société concernée</u>	<u>Nature, objet, et modalités</u>
<u>S.A.S. Familiale de Gestion de Portefeuille Girod</u>	Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la S.A.S. Familiale de Gestion de Portefeuille Girod et votre société. Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges de l'exercice : 240 000 € hors taxes.

<u>Avances et prêts consentis par votre société</u>	<u>Montants en euros au 30.09.2017</u>	<u>Conditions</u>
Reçus par		
<u>TVB GmbH. Société en liquidation judiciaire (Allemagne)</u>	2 120 283	Avance non rémunérée de 428 173 €, en exécution d'une caution de 606 000 € accordée le 9 février 2001. Durée indéterminée.
<u>Polskie Znack Drogowe (Pologne)</u>	7 148	Avances non rémunérées de 1 692 110 €. Durée indéterminée. Ces avances sont dépréciées à 100 %. Avance non rémunérée, dépréciée à 100 %.

Fait à Lyon et à Lons-le-Saunier, le 30 janvier 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed MABROUK

PLURIS AUDIT

Jean-Pierre LADOUCE

D.
RAPPORTS DIVERS

Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Noms Sociétés	M Claude Girod	Mme Jacqueline GIROD	Mme Valérie CONCLOIS	S.A. SIGNAUX GIROD	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A. Signaux GIROD	Président- Directeur Général Administrateur Actionnaire	Directrice Générale Déléguée Administrateur Actionnaire	Administrateur Actionnaire		Actionnaire
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod	Président	Directrice Générale	Directrice Générale		
T.V.B. GmbH (Allemagne) (Société en liquidation judiciaire)				Associée	
Polskie ZNACK DROGOWE (Pologne)				Associée	
SENALES GIROD	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				
GS PLUS	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				
IRS	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				
M2	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée + Président du C.A				
ACE MOBILIER URBAIN	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée + administrateur	Administrateur			

IV - Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code du Commerce)

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des conditions particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des règles et principes arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations de toute nature accordées aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.

Les principaux acteurs mis à contribution pour la préparation et l'établissement de ce rapport sont le Président Directeur Général, les membres du Conseil d'administration et des comités, lesquels travaillent en étroite relation avec les services juridique et financier en charge de son élaboration.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 30 janvier 2018.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I - Description de l'entreprise

Activité de la Société : l'activité de la Société est la fabrication et la distribution de produits et services dans les domaines de la signalisation verticale et horizontale, la signalétique, les produits plastiques, l'aménagement urbain et le balisage de véhicule.

Spécificités : la Société détient :

- 100 % de la S.A.S. SIGNAUX GIROD SERVICES, holding du pôle Signalisation France, sous laquelle sont regroupées 16 filiales françaises consolidées¹, dont 14 ayant une activité commerciale. La plupart des filiales France compte plusieurs établissements. Au total, le pôle comprend 33 implantations réparties sur le territoire national.
- 100 % de la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD², holding du pôle Sociétés Spécialisées, sous laquelle sont regroupées 6 filiales consolidées, dont 5 ayant une activité commerciale. Les sociétés spécialisées interviennent principalement dans les domaines du mobilier urbain végétalisé, du mobilier urbain haut de gamme et de l'identité visuelle adhésive.
- 100 % de la S.A.S. INTERNATIONAL GIROD³, holding du pôle Activités Internationales. Cette société détient elle-même 10 filiales internationales consolidées³, dont 9 ayant une activité commerciale.

¹ 15 filiales françaises consolidées au 30 janvier 2018 (transmission universelle du patrimoine de la S.A.R.L. SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE à la S.A.R.L. SIGNAUX GIROD OUEST en date du 31 octobre 2017).

² Par acte sous seing privé en date du 23 mars 2017, la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD a cédé l'intégralité de sa participation dans le capital de S.A.R.L. BURRIAL. La société a également cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la S.C.I. DU BEAUSEJOUR en date du 30 novembre 2017.

³ Liquidation judiciaire de la société IRS Limited clôturée le 29 septembre 2017.

D. RAPPORTS DIVERS

A l'exception de la société de droit belge ACE MOBILIER URBAIN, les filiales internationales interviennent principalement dans le secteur de la signalisation horizontale et verticale.

Ces filiales sont situées dans les pays suivants : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie et Pérou.

- ainsi qu'un certain nombre d'autres participations.

Organisation : un organigramme hiérarchique reprenant les fonctions des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement.

II - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middledext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Composition du Conseil

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Madame Jacqueline GIROD, Madame Valérie CONCLOIS et Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 29 mars 2018. Le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle période de six années a été proposé par le Conseil durant la réunion de ce jour.

Monsieur Eric PICHET a été nommé au cours de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration ont, en date du 30 mars 2012, nommé Monsieur Claude GIROD en qualité de Président Directeur Général et Madame Jacqueline GIROD en qualité de Directrice Générale Déléguée.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod
	S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
	S.A.S. Signaux Girod Services
Président	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
	S.A.S. Signaux Girod Ile de France
	S.A.S. Signaux Girod Nord de France
	S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes
	S.A.S. Concept Urbain
	S.A.S. SIP
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH

Gérant
S.A.R.L. Signaux Girod Alsace
S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne (jusqu'au 10 avril 2017)¹
S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire (jusqu'au 31 octobre 2017)²
S.A.R.L. Signaux Girod Chelle
S.A.R.L. Signaux Girod Est
S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc
S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine
S.A.R.L. Signaux Girod Nord-Ouest
S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est
S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône
S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location
S.A.R.L. L'Appentière Fleurie
Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente
S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration SIA M-2 (Lettonie)
Membre du Directoire IRS Ltd (Grande-Bretagne) (jusqu'au 29 septembre 2017)³
Administrateur ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant S.A.R.L. L'Immobilier Marceau
Président et associé S.A.S. L' Holding Girod (jusqu'au 7 décembre 2016)⁴

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée
S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur GESTION 21 (S.A. non cotée)
Membre Conseil de Surveillance TwentyFirst Capital S.A.S.

¹ Transmission universelle de patrimoine à la S.A.S. SIGNAUX GIROD SERVICES à effet du 10 avril 2017.

² Transmission universelle de patrimoine à la S.A.R.L. SIGNAUX GIROD OUEST à effet du 31 octobre 2017.

³ Liquidation judiciaire de la société IRS Limited clôturée le 29 septembre 2017.

⁴ Liquidation amiable de la S.A.S. L'HOLDING GIROD en date du 7 décembre 2016.

Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012 et à compter de cette date, le Conseil a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middlednext, établi en décembre 2009 et révisé en septembre 2016.

Ce code apparaît plus adapté à la société SIGNAUX GIROD que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlednext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 en vue de se conformer aux nouvelles recommandations.

Ce règlement comporte désormais les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoir des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des membres ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats réguliers au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration. Conformément à la nouvelle recommandation du code Middlednext, une rubrique dédiée à ce sujet sera ajoutée au règlement intérieur dès que les travaux du Conseil et du Comité auront abouti.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : www.signaux-girod.com.

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlednext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En date du 29 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Éric PICHET en qualité de nouvel administrateur. Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Éric PICHET, les critères d'indépendance issus du code de 2009 étant remplis.

Monsieur Jacques MORLOT a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 30 mars 2012. En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques MORLOT, les critères d'indépendance étant également remplis.

Conformément à la recommandation n°3 du Code Middle next, l'indépendance des membres fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères réactualisés du Code Middlednext édition 2016, a été effectuée par le Conseil durant sa

réunion du 24 mars 2017. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes. Cette répartition est conforme à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiée par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Fréquence des réunions

L'article n°19 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- l'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du groupe ;
- l'autorisation de conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- la répartition des jetons de présence ;
- l'analyse des reportings ;
- l'autorisation de rachat ou cession de titres de participation ;
- l'autorisation de rachat des actions propres.

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, " La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent".

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 7 décembre 2017 et ont exprimé leur satisfaction.

Revue des points de vigilance

Conformément à la recommandation n°19 du Code Middlenext 2016, le Conseil a procédé à la revue annuelle des points de vigilance durant sa réunion du 7 décembre 2017.

D. RAPPORTS DIVERS

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

L'article 12 du règlement intérieur stipule que « chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middle next 2016, une revue annuelle a été instaurée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêt. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la première fois durant sa réunion du 24 mars 2017.

Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit ainsi que d'un Comité des rémunérations en date du 25 septembre 2013, puis, le 27 novembre 2013, d'un Comité des nominations.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des 3 Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Comité d'audit :

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- il suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés sur l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes de la Société ;
- il s'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- il approuve la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

Comité des rémunérations :

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Comité des nominations :

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2017, la fréquence des réunions a été la suivante :

- Comité d'audit : 4 réunions ;
- Comité des nominations : 1 réunion ;
- Comité des rémunérations : 1 réunion.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

III - Principe et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

En conformité avec les recommandations Middlednext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'administration veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que possible pérennes.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration applique les recommandations du Code Middlednext.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport financier annuel. Par ailleurs, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée font l'objet d'un rapport joint au présent rapport.

Rémunération des administrateurs non-dirigeants et non-salariés :

D. RAPPORTS DIVERS

Les administrateurs non-dirigeants et non-salariés perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

IV - Modalités de participation aux assemblées générales

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

V - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Société, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Il ne peut toutefois pas permettre de garantir de manière absolue que les risques inhérents à notre activité seront totalement éliminés.

1. Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs et leurs rôles

Le Conseil d'administration : il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il veille à l'efficacité des moyens et procédures mis en œuvre dans le cadre du contrôle interne et dispose de tous les documents et rapports à cet effet, notamment via la mise en place des comités spécialisés.

Le Comité d'audit : cf. section II-14 du présent rapport.

Le Comité des rémunérations : cf. section II-14 du présent rapport.

Le Comité des nominations : cf. section II-14 du présent rapport.

Le Président du Conseil d'administration : il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer le règlement intérieur. Il veille à la qualité des débats et à la collégialité des décisions du Conseil.

Le Directeur Général : il assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et il la représente dans ses rapports avec les tiers. Il met en œuvre les orientations de l'activité décidée par le Conseil d'administration.

Il veille à la mise en place et à l'application de procédures et de normes spécifiques à l'entreprise pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Il assume le contrôle interne avec le Conseil d'administration, les Comités spécialisés et l'assistance des Commissaires aux comptes.

La Directrice Générale Déléguée : elle assiste le Président Directeur Général dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Les directions fonctionnelles : en collaboration avec la direction générale, elles participent conjointement à la définition des principes directeurs, dans les domaines comptables, financiers, fiscaux, juridiques, informatiques et ressources humaines et assistent les filiales dans leur mise en place. L'organisation centralisée de ces fonctions supports permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction générale. Le périmètre de chaque fonction est défini selon les besoins et aspects techniques.

Les directions opérationnelles : les grandes orientations et les objectifs sont déterminés par la direction générale du groupe et relayés dans les différentes sociétés. Chaque société possède sa propre équipe managériale et est responsable de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs ainsi définis.

Pôle « Signalisation France »

Au sein de ces filiales, le contrôle interne est actuellement organisé de la manière suivante :

- Réalisation d'une base budgétaire mensualisée : elle est arrêtée par la direction de chaque filiale et validée ensuite par la direction des filiales françaises. Elle constitue un élément de référence pour le pilotage financier et stratégique de chaque entité.

- Suivi mensuel (reporting) contrôlé et validé par la direction des filiales « Signalisation France ». Ce suivi est ensuite transmis à la direction générale.

- Rapport d'activité mensuel (RAM) comportant 4 rubriques principales : commercial, financier, social, qualité sécurité environnement (QSE). Le RAM est un outil de pilotage au niveau des directions et des équipes d'encadrement, utilisé par la direction générale comme support d'aide à la décision stratégique.

- Soldes intermédiaires de gestion : la direction comptable consolide toutes les données de gestion sur une base de données interne au Groupe. Les principaux indicateurs (ETP, chiffres d'affaires, masse salariale sur chiffre d'affaires, résultat d'exploitation sur coûts spécifiques etc.) sont déterminés par activité. Ils sont ensuite envoyés à la Direction générale du Groupe.

C'est à partir de ces données que le Président Directeur Général établit son rapport d'activité transmis mensuellement au Conseil d'administration.

Le pôle « Signalisation France » comporte également un suivi spécifique relatif au compte client, réalisé par un pôle recouvrement dédié, permettant de mesurer l'impact du non-respect des délais de paiement, d'effectuer les relances nécessaires, et d'engager le cas échéant les procédures de recouvrement, en lien avec le service juridique du Groupe.

Un reporting financier quotidien est réalisé permettant à la direction générale de suivre l'évolution des créances clients.

L'évolution de la trésorerie centralisée (cash pooling) fait l'objet d'un reporting journalier, avec mise en perspective mensuelle et annuelle.

Les procédures de règlement ont été renforcées durant l'exercice afin de circonscrire au maximum le risque de fraude interne et externe.

Un « Comité de pilotage qualité SIF (Signalisation France) » est chargé d'analyser les données qualité des produits et services, de décider des actions et de les mettre en œuvre sur l'ensemble du périmètre SIF. Il est composé du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée, du Directeur d'usine, du Directeur de SIGNAUX GIROD SERVICES et du Responsable du service SMQSE (système de management qualité, sécurité et environnement).

Filiales spécialisées et filiales internationales

D. RAPPORTS DIVERS

Au sein de ces filiales, le contrôle interne est organisé de la manière suivante :

- réalisation d'un budget annuel mensualisé transmis par les directions de chaque filiale et validé ensuite par la direction générale ;
- reportings mensuels et rapports d'activité mensuels transmis à la direction générale, permettant le pilotage financier et stratégique de chaque entité ;
- « Monthly strategic review » : revue mensuelle des principaux dossiers stratégiques concernant les filiales internationales, les filiales spécialisées, l'export et le développement du Groupe. Participent à cette revue stratégique le Président Directeur Général, la Directrice Générale Déléguée, le Directeur international, ainsi que le Directeur financier et consolidation du Groupe.

La direction des filiales spécialisées et internationales assure un contrôle de gestion permanent au sein de ces filiales. Ces missions sont les suivantes :

- gestion et analyse du processus budgétaire global de chaque filiale ;
- visites régulières sur site ;
- suivi du plan stratégique ;
- suivi des comptes clients ;
- contrôle de la cohérence des budgets et de la fiabilité des comptes ;
- suivi et analyse du besoin en fonds de roulement (BFR) et de son évolution ;
- aide à la prise de décision auprès de la direction générale.

La direction s'appuie par ailleurs sur les auditeurs locaux dans le cadre de leur mission de contrôle légal des comptes.

b) Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques applicables aux processus comptables et financiers

La Société utilise un logiciel informatique de comptabilité faisant partie du progiciel de gestion intégré (PGI), centralisé à Bellefontaine, sur lequel les filiales « Signalisation France » viennent se connecter via le réseau internet. Cette organisation permet aux services centraux du groupe, d'avoir un accès direct à l'information concernant ces filiales, et une homogénéisation des traitements comptables.

L'uniformisation des procédures donne aux services comptables des différentes sociétés une méthodologie de travail commune, qui facilite non seulement le contrôle formel de l'application des règles comptables, fiscales ou commerciales, mais aussi le contrôle de gestion. Le logiciel et le manuel de procédures comptables ont été conçus dans l'optique de faciliter la mise en application des normes IAS IFRS.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels qui leur sont propres, mais transmettent aux services centraux du groupe le même type d'informations que les filiales à participation majoritaire (reporting mensuel, rapport de synthèse...).

Un reporting global (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation) sur les sociétés du Groupe est réalisé par le service consolidation, puis transmis et commenté au Conseil d'administration par le Président Directeur Général à chaque réunion, pour analyse.

Le risque lié aux variations des cours de change est faible. La totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change.

Compte tenu du faible endettement du groupe et de la répartition actuelle des emprunts entre taux fixes et taux variables, l'exposition du groupe au risque de variation des taux est très faible. L'évolution du cours des métaux est suivie par le service achats du Groupe qui veillent à assurer un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Les excédents de trésorerie font l'objet de placements non risqués (SICAV monétaires de trésorerie). La centralisation de trésorerie qui concerne 21 filiales permet d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles.

2. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Les comptes consolidés sont établis par le service consolidation de la société-mère. Les liasses de consolidation sont, soit saisies par le service consolidation, soit saisies par le service comptable de la filiale avec vérification par le service consolidation.

Toutes les sociétés du groupe établissent mensuellement des tableaux de reporting. Ces tableaux, accompagnés de notes de synthèse, sont transmis au siège de Bellefontaine, et analysés en comité de direction. Ces documents, normalisés et adaptés au besoin spécifique d'informations de la direction du groupe et des différentes filiales, permettent de lancer les actions correctives rendues nécessaires au vu de l'évolution de certains indicateurs.

Des contrôleurs de gestion en liaison directe avec la direction générale de la société-mère, organisent et contrôlent la collecte de l'information. Leur rôle est aussi d'assister les responsables des différentes filiales dans la mise en œuvre des procédures.

Les filiales internationales font l'objet d'un traitement particulier, qui tient compte des spécificités nationales, des auditeurs externes venant en appui du service de contrôle de gestion.

VI - Risques financiers liés aux effets du changement climatique

La Société n'a pas identifié de risque financier lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Fait à Bellefontaine, le 30 janvier 2018

Le Président du Conseil d'administration,
Claude GIROD

ANNEXE

Composition du Conseil et des Comités

Nom / Fonction	Membre indépendant	Année Première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Claude GIROD Président Directeur Général	Non	2012	2018	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle
Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée	Non	2012	2018	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle
Valérie CONCLOIS Administrateur	Non	2012	2018	-	-	-	Expertise technique et sectorielle
Jacques MORLOT Administrateur	Oui	2012	2018	Membre	Membre	Membre	Management Ressources humaines Compétence sectorielle
Éric PICHET Administrateur	Oui	2013	2019	Président	Président	Président	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle

V - Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations et avantages attribuables aux mandataires sociaux (Art L. 225-37-2 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée.

I. Principe généraux applicables aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux est déterminée conformément à la recommandation n°13 du Code Middenext édition 2016.

Les principes suivants ont ainsi été pris en compte :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que possible pérennes.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

II. Rémunération du Président Directeur Général

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général, qui sont fixés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, sont les suivants :

Rémunération fixe

La rémunération fixe du Président Directeur Général a été fixée par le Conseil durant sa réunion du 24 avril 2012, et n'a fait l'objet d'aucune modification depuis cette date.

Son montant est de 130 020 euros brut par an, avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

Le Conseil, lors de sa réunion du 30 janvier 2018, a fixé la rémunération variable du Président Directeur Général pour l'exercice 2017/2018 à 2 % du résultat net part du Groupe.

D. RAPPORTS DIVERS

Rémunération exceptionnelle

Une fois par an, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, détermine les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs liés à la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général.

Pour l'exercice 2017/2018, le Conseil a, en date du 30 janvier 2018 :

- alloué une enveloppe globale de 35 000 € au titre de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général ;

- conditionné le versement de tout ou partie de cette prime à l'atteinte des objectifs suivants :

- 3 objectifs quantitatifs, pondérés chacun pour un tiers (30 000 € au total) : 1/ réduction des coûts du pôle Signalisation France 2/ amélioration de la productivité du pôle Signalisation France 3/ développement international ;
- 1 objectif qualitatif (5 000 €) : satisfaction clients et salariés.

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Le versement des éléments de rémunération variable et exceptionnel attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2017/2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

III. Rémunération de la Directrice Générale Déléguée

Les principes et critères de détermination de la rémunération de la Directrice Générale Déléguée sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Ces principes et critères sont les suivants :

Rémunération fixe

La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée a été arrêtée par le Conseil en date du 24 avril 2012. Elle n'a fait l'objet d'aucune modification depuis cette date.

Son montant est de 87 000 euros brut par an.

Rémunération variable annuelle

Le Conseil, lors de sa réunion du 30 janvier 2018, a fixé la rémunération variable de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2017/2018 à 1 % du ROC consolidé du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Le versement de l'élément de rémunération variable attribué à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2017/2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

IV. Projets de résolutions à l'Assemblée Générale

Neuvième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général*)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce.

Dixième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée*)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce.

Fait à Bellefontaine,
Le 30 janvier 2018

Le Conseil d'administration

VI - Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Signaux Girod

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Signaux Girod et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT

Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres.

Mohamed Mabrouk